



## Introduction

Bernard Hagelsteen, préfet de Seine-Saint-Denis

3

### I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

**5 Jérôme David,**  
délégation  
interministérielle à la Ville

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

**9 MARTINE SCARLI,**  
directrice de l'ADEPT  
(Association départementale  
pour la promotion  
des tziganes)

**11 AÏSSA DIAWARA,**  
responsable  
de l'ASSOCIATION  
DES FEMMES-RELAIS  
MÉDIATRICES  
INTERCULTURELLES  
D'AULNAY-SOUS-BOIS

**13 MICHÈLE LE RESTE,**  
directrice  
de JEUNESSE FEU VERT,  
service PRÉVENTION 93

**15 FRANÇOIS PARINELLO,**  
président de la FCPE  
de Romainville

**17 DÉBAT :**  
**Les premiers effets  
du dispositif**

### II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais et construire un métier

**25 Bénédicte Madelin,**  
directrice  
de Profession Banlieue

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

**27 CLAUDE  
CHAVANON,**  
habitante-relais,  
ASSOCIATION  
COMMUNAUTAIRE  
SANTÉ - BIEN-ÊTRE

**29 MARIE-LUC MÉNEZ,**  
directrice  
de L'ARC-EN-CIEL  
DU LONDEAU

**31 YASMINA BOUGHERIOU,**  
femme-relais,  
L'ARC-EN-CIEL DU LONDEAU

**33 OLIVIER DUVERNOIS,**  
chef de projet du contrat  
de ville de La Courneuve

**35 THÉRÈSE BOUVIER,**  
formatrice à l'IRTS de Paris

**37 DÉBAT :**  
**La formation  
des adultes-relais**

**49**

**C l ô t u r e**  
**Claude Bartolone,**  
ministre délégué à la Ville

**55**

QUELQUES REPÈRES

**56** COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTÉES

adultes-relais

22 octobre 2001  
préfecture de Seine-Saint-Denis



Cette rencontre des adultes-relais de Seine-Saint-Denis a été organisée à l'initiative de la préfecture du département.

Profession Banlieue, centre de ressources pour la politique de la ville, a été chargé de sa conception.

# Introduction

**Bernard Hagelsteen,**  
préfet de Seine-Saint-Denis

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

adultes-relais

**Je suis très heureux de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue.**

Bienvenue pour ce qui est en quelque sorte le premier anniversaire des adultes-relais dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce dispositif a été mis en œuvre par le ministre de la Ville, il y a un peu plus d'un an maintenant<sup>1</sup>. Cent adultes-relais ont très vite été recrutés dans le département. L'objectif qui nous est assigné pour cette année est de parvenir à deux cents sur l'ensemble du département, étant entendu que, s'agissant des collègues, un dispositif particulier nous permet de recruter des adultes-relais supplémentaires.

Un comité de pilotage du dispositif a été créé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 6 juin 2000 et, depuis lors, les réunions de ce comité se sont succédé à un rythme soutenu. Placé sous la présidence du sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville, ce comité est composé de représentants des services déconcentrés de l'État chargés d'instruire les dossiers de demande de création de postes, d'organismes publics qui ont à en connaître, de la DACI (direction des Actions interministérielles) chargée de piloter le dispositif et de la Trésorerie générale.

Ce comité de pilotage a pour mission de faire le bilan des résultats obtenus et d'apporter des solutions aux difficultés qui apparaissent lors de l'instruction des dossiers, notamment pour ce qui concerne la validité des documents produits ainsi que la qualité des candidatures présentées.

Parallèlement, une lettre circulaire présentant de façon détaillée le dispositif a été adressée au président du conseil général, aux maires, aux chefs de projet des contrats de ville, aux bailleurs sociaux et aux présidents des associations concernées en tant qu'employeurs potentiels. De plus, les sous-préfets d'arrondissement ont organisé avec ces parte-

---

<sup>1</sup> Cf. la circulaire DIV n° 2000/31 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.

naires des réunions d'information et d'évaluation du nombre de postes adultes-relais susceptibles d'être créés dans le département.

Les dossiers de candidature sont déposés à la DACI, bureau de l'emploi et de la formation professionnelle, qui procède à un premier examen sur la forme et sur le fond.

À l'issue de ce premier examen, dans la mesure où les dossiers sont déclarés recevables, ils sont transmis aux services déconcentrés instructeurs concernés, pour avis.

À réception des avis favorables par la DACI, les conventions sont présentées à la signature du préfet puis transmises à la trésorerie régionale aux fins de paiement et à l'association concernée pour information.

En règle générale, il y a peu de difficultés dans le montage de ces dossiers, en tout cas qui soient perceptibles. Mais je sais que, lorsque l'on dit qu'il y a peu de difficultés, en réalité, c'est souvent une masse de travail considérable que résume cette formule lapidaire. En tout cas, on dénombre très peu d'avis défavorables ou de refus de création de postes, ce qui montre que vous avez soigneusement réfléchi à la place et à la vocation de ceux qui rempliraient ces fonctions.

Je vais laisser place aux débats afin que nous puissions collectivement échanger et mesurer ce qui a fonctionné ou non, quel est l'effet des adultes-relais, comment, de votre point de vue, la situation est perceptible.

Dans un second temps, nous réfléchirons à tout ce qui peut aider à remplir les objectifs des adultes-relais, notamment aux actions de formation qui peuvent accompagner cette initiative, tout ce qui peut faire que, progressivement, ces activités de médiation deviennent un réel métier. ●

#### **QUELQUES CHIFFRES**

À ce jour, sur 200 postes à temps plein ouverts pour les années 2000 et 2001, nous avons reçu 105 dossiers, représentant 177 postes.

Sur ces 177 postes, 142 sont créés à ce jour représentant 134 postes équivalents temps plein, les autres étant en cours d'instruction. Une infime quantité a reçu un avis défavorable.

#### **Classement par domaine d'intervention sur 142 postes :**

médiation, accueil : 52 %  
social et culturel : 18 %  
soutien scolaire : 15 %  
santé 10 %  
sport 5 %.

#### **Pourcentage du nombre de postes créés par association :**

de 1 à 3 postes : 90 % des associations  
de 3 à 6 postes : 7 % des associations  
au-delà de 6 postes : 3 % des associations.

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

# I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

**Jérôme David,**  
délégation interministérielle à la Ville

Responsable au niveau national de la mise en place  
du programme des adultes-relais

**D'où vient le programme adultes-relais?** Quelles sont ses ambitions? Et quels en sont les premiers effets, même si je tiens à souligner que, pour le moment, nous n'avons pas encore de résultats d'études qualitatives. Nous aurons les premières exploitations des données statistiques qui remontant du terrain pour mieux qualifier qui vous êtes, au-delà de la Seine-Saint-Denis, ce que vous faites, d'où vous venez, en fin d'année ou en début d'année 2002. Nous aurons également des éléments qualitatifs sur les relations avec les services (service public et services sociaux...). Nous avons engagé, dans le cadre du programme d'études 2001 de la direction de la Recherche du ministère de l'Emploi (la DARES), une étude sur plusieurs sites (la Seine-Saint-Denis fait partie des départements qui seront examinés) pour que nous engrangions des matériaux un peu plus riches sur la partie dite qualitative. Ce travail est donc en cours et nous n'en aurons les résultats que dans quelques mois.

Les adultes-relais ont été mis en place à la suite du constat suivant : le dialogue et les liens sociaux dans les territoires de la politique de la ville n'existent souvent pas, ou existent mal. Il y a beaucoup d'incompréhension de part et d'autre. Quand le médecin délivre une ordonnance, on ne sait pas si son ordonnance est véritablement suivie d'application. Quand l'école demande à voir les parents, parfois, ça fait peur. Je crois que c'est aussi un peu ça : on ne va pas voir les équipes pédagogiques, les enseignants, parfois parce qu'on est illettré ou que l'on maîtrise mal la langue. On craint d'aller voir ceux qui détiennent la parole et un savoir. C'est donc ce constat d'un dialogue inexistant ou fait d'incompréhensions qui est à l'origine de ce programme.

C'est aussi le constat, et là aussi c'est ennuyeux, que les habitants ne savent pas toujours faire valoir leurs droits, leurs droits élémentaires, ou

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

■ **MARTINE SCARLI,**  
directrice  
de l'ADEPT  
(Association  
départementale  
pour  
la promotion  
des tziganes)

■ **AÏSSA DIAWARA,**  
responsable  
de l'ASSOCIATION  
DES FEMMES-  
RELAIS  
MÉDIATRICES  
INTER-  
CULTURELLES  
D'AULNAY-  
SOUS-BOIS

■ **MICHÈLE LE RESTE,**  
directrice  
de JEUNESSE  
FEU VERT

■ **FRANÇOIS PARINELLO,**  
président  
de la FCPE  
de Romainville

tout simplement ignorent même qu'ils ont des droits. Et puis, dans les quartiers, on parle souvent des jeunes, parfois en mal, quelquefois en bien aussi, mais on parle rarement des adultes, on parle rarement des familles, des parents. Ou alors, quand on en parle, et notamment à travers la presse, c'est pour les renvoyer à leur responsabilité, renvoi que les parents prennent souvent pour une mise en accusation et qui tend à les culpabiliser. Il y avait donc aussi, à travers ce programme d'adultes-relais, l'idée simple de conforter les adultes dans leur rôle d'adultes et de valoriser le rôle et la fonction des parents.

Bien évidemment, ce n'est pas la politique de la ville et ses circulaires qui ont inventé ce type de missions. Que l'on parle d'« agents de médiation », de « médiation sociale et culturelle », de femmes-relais, de correspondants de nuit, depuis déjà plus d'une dizaine d'années, dans les quartiers, des associations, des hommes et des femmes s'étaient engagés dans cet objectif de tissage, de création ou de développement du lien social. Au-delà des appellations, c'est donc aussi le constat que les territoires avaient déjà pris l'initiative. La Seine-Saint-Denis n'était pas parmi les derniers, je crois même que c'est en Seine-Saint-Denis que sont apparus pour la première fois les initiatives de « femmes-relais ».

Le constat, c'est aussi que ces initiatives issues du terrain se développaient dans des conditions difficiles et souvent précaires. Les associations « bricolaient » comme elles le pouvaient avec le contrat emploi solidarité (CES), des vacances, ou du bénévolat « hyperactif », si vous me permettez l'expression. Finalement, ce qui a guidé les responsables de la politique de la ville pour mettre en place ce dispositif, c'est peut-être aussi qu'il fallait, par ce biais, offrir des signes de reconnaissance concrets à cette fonction de médiation. On pourrait peut-être préférer d'autres appellations. En tout cas, ce sont des missions de proximité qui sont ancrées sur des territoires et intimement liées à la proximité de vie des habitants.

Aussi les pouvoirs publics ont-ils tenu à offrir ce signe de reconnaissance dans le cadre de ce que je n'ose pas appeler un statut – ce serait un peu faux ; il s'est agi d'offrir quelque chose de plus solide et de plus durable.

Le constat était également que l'utilité sociale des femmes-relais était reconnue par tous (je pense notamment aux travaux menés par Profession Banlieue, l'IRTS [Institut régional de travail social] de Paris et la délégation aux Droits des femmes, et j'en oublie peut-être). D'après les quelques contacts que j'ai pu avoir avec d'autres départements, j'ai constaté que, même si ce n'est pas fondé sur des études et des recherches, tout le monde s'accorde à reconnaître l'utilité sociale de cette mission.

### **À partir de ce décor, planté sommairement, quelle est l'ambition de ce programme ?**

L'ambition est simple dans son principe : donner un signe de reconnaissance. Mais en même temps, il est clair que derrière cet objectif relativement simple à comprendre se glissent d'autres questions peut-être plus complexes, non pas dans leur énoncé, mais dans les solutions à trouver. Il est clair que derrière les missions d'adultes-relais se pose la question de l'adaptation et de l'amélioration du service public et des services sociaux. La pire des choses serait peut-être que le service public ou les services sociaux se défaussent de leurs responsabilités en ne s'interrogeant pas sur leurs propres pratiques. Si c'était entendu comme tel, ce serait une erreur. Ces missions de médiation sociale posent finalement la question de l'adaptation et de l'amélioration du service public. Il existe quelques exemples de collaboration entre service public et adultes-relais. On en trouve un ici même, puisque les femmes-relais travaillent à l'accueil du service des étrangers de la préfecture et ont collaboré, dans ce département, à la formation des agents du service public.

Au-delà de l'amélioration du service public, c'est aussi l'apparition d'un milieu professionnel dans le champ du travail social. C'est en tout cas le propos que je voudrais tenir sur cette question du lien avec le travail social. On entend partout que le travail de médiation ne peut être que complémentaire de celui du travail social. Quand je dis « travail social », je mets des guillemets. Il s'agit du travail social institutionnel, qui relève par exemple des assistantes sociales de circonscription, ou de l'éducation et de la prévention spécialisées. Il y a, à mon sens, totale complémentarité. Pour autant, cela ne va pas de soi spontanément dans la réalité du territoire où se côtoient les travailleurs sociaux et les adultes-relais. Comment se reconnaître, s'identifier dans les rôles respectifs des uns et des autres pour éviter les confusions est un moment important du projet local. Et cela, en sachant que ces nouveaux professionnels de la médiation n'ont pas pour vocation de remplacer les travailleurs sociaux. Ils ne sont pas là pour ça, mais au contraire pour apporter – je reprends l'expression de Bertrand Schwartz<sup>2</sup> – « un plus » dans le travail social.

### Quelques enseignements

En France, nous avons aujourd'hui environ mille deux cents adultes-relais en postes créés. Toutes les grandes régions et tous les grands départements urbanisés ou très fortement urbanisés les plus concernés par la politique de la ville ont mis en place sur leur territoire des adultes-relais. Ces adultes-relais sont majoritairement des femmes, à 70 % environ. Leurs champs d'activité sont variés, mais ils ont tous la médiation en commun. Que l'on travaille sur le lien famille-école, ou plutôt sur la question de la prévention sanitaire, les compétences et les savoir-faire mis en œuvre sont, à peu de choses près, identiques d'un département à un autre.

À propos du lien avec le travail social, la question est la suivante : quand doit-on passer le relais ? à partir de quand l'adulte-relais doit-il s'effacer, mettre fin à sa mission ? Bien évidemment, cela ne peut pas se faire brutalement. Je ne donnerai pas de réponse, parce que je pense que cela soit un sujet de débat, mais, en tout cas, ça ne peut pas se faire de façon brutale, au risque de perdre le lien de confiance que l'on établit avec les familles.

Cela suppose effectivement qu'il y ait un travail d'identification et de reconnaissance mutuelle entre les travailleurs sociaux et les adultes-relais. Je ne reviens pas là-dessus.

---

<sup>2</sup> Professeur de sciences de l'éducation, Bertrand Schwartz s'est rendu célèbre par son rapport sur les jeunes : *L'Insertion professionnelle et sociale des jeunes : rapport au Premier ministre*, La Documentation française, 1983.

Un autre enseignement à tirer, bien que tout cela soit fondé sur des approches encore un peu empiriques, est que je n'ai rencontré encore personne qui m'ait dit que cela ne servait à rien. Tout le monde s'accorde sur l'utilité des adultes-relais. On rencontre quand même – je ne voudrais pas brosser un paysage trop lénifiant – ici ou là des doutes, non pas parmi les agents de terrain des services, mais plutôt dans les hiérarchies intermédiaires et supérieures. On peut résumer ces réticences à : « Mais pensez-vous que ces adultes-relais ont véritablement le code déontologique, la formation, la responsabilité etc. ? Est-ce vraiment sérieux ? » Il faut avouer que l'on rencontre encore ce genre de remarques.

Je ne développerai pas davantage les premiers enseignements que l'on peut tirer du dispositif.

Il y a également une très forte demande par rapport à l'école. C'est ce qui ressort de contacts que j'ai pu avoir en dehors de ce département. La question de la relation à l'école est une question dont on sent que les familles ont envie qu'elle soit fortement abordée, et c'est une question qui revient de manière prégnante dans les propos des adultes-relais.

En conclusion, on peut dire que le dispositif fonctionne là où l'État s'est mobilisé. C'est un constat que l'on peut faire pour d'autres terrains de la politique de la ville. Là où l'État s'est fortement mobilisé, c'est-à-dire là où il a mis en place une véritable animation du dispositif, là où il a mis en place une structure, des personnes identifiées par les associations, force est de constater que ça marche, *a fortiori* si les partenaires de la politique de la ville s'y impliquent. Je pense qu'il en va des adultes-relais comme d'autres dispositifs : il faut que l'on soit convaincu de leur utilité, mais il faut également, une fois que l'on en est convaincu, en tirer les conclusions dans l'engagement que l'on met dans les projets. ●



## Martine Scarli, directrice de l'ADEPT (Association départementale pour la promotion des tziganes)

**Bien que l'intervention de notre** association se situe à l'échelle départementale, le poste d'adulte-relais que nous avons récemment créé est rattaché à un projet précis de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue du relogement en habitat adapté de cent seize ménages de gens du voyage. Cela représente environ trois cent cinquante personnes qui résident depuis trente ans sur un site classé en ZAC (zone d'aménagement concerté) à Rosny-sous-Bois. Soixante-quinze ménages doivent être relogés sur place en habitat adapté, les autres ménages doivent être accompagnés dans des projets de relogement vers d'autres quartiers de Rosny-sous-Bois, des villes limitrophes, voire d'autres départements.

Deux études ont été initiées auprès des familles pour les reloger, la première entre 1983 et 1986, la seconde entre 1994 et 1995. Notre association a été missionnée en 1997, mais il a fallu attendre janvier 2000 pour le démarrage de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Lors de chacune de ces études, les familles ont été enquêtées sur leurs ressources, leur composition familiale, leurs souhaits en matière d'habitat. Elles y ont cru et, à chaque étape, la personne devenue adulte-relais ac-

compagnait, était déjà investie dans le projet. Mais rien n'a abouti pendant ces dix-huit ans, rien avant janvier 2001. Chaque fois, cette personne s'est donc investie pour faciliter le lien entre les équipes d'études, la municipalité et les ménages. Il faut préciser qu'elle vit sur le site avec l'ensemble de son groupe familial, du groupe familial de son mari, ainsi qu'avec trois autres groupes apparentés présents sur le site depuis plus de trente ans. C'est donc tout naturellement que, lors du démarrage de la MOUS, nous nous sommes tournés vers elle. Nous souhaitons qu'un poste dans un cadre défini lui soit offert et que le travail qu'elle avait mené depuis dix-huit ans, bénévolement, soit ainsi enfin reconnu. Notre association a donc fait le choix de l'engager.

Nous avons longuement discuté avec elle, qui connaît donc bien les populations tziganes des gens du voyage, les modes de représentation des familles entre elles, qui ne sont pas nécessairement les nôtres. Avant de l'embaucher, nous voulions être certains que cela n'allait pas couper les liens avec son groupe d'appartenance et qu'il n'y aurait pas, à terme, des risques pour elle. Ce n'est qu'après avoir pris ces précautions vis-à-vis d'elle et de sa communauté que nous l'avons engagée.

L'objectif, à long terme, est que cette femme-relais puisse assurer une fonction de régisseur auprès du maître d'ouvrage qui réalisera les logements. Aussi est-elle d'ores et déjà engagée dans une formation qualifiante autour de problématiques de secrétariat, de façon à ce qu'elle puisse assurer d'ici trois ans ce rôle de lien entre le maître d'ouvrage et le site des familles.

Aujourd'hui, aux côtés de l'équipe MOUS, son rôle est de redonner confiance aux familles sur la faisabilité du projet – au bout de dix-huit ans, les gens n'y croyaient plus, quand on arrivait sur le terrain, on se faisait traiter de marchand de rêves! Elle doit aussi permettre la connaissance des ménages par l'équipe MOUS: on ne les connaissait pas tous au préalable et il est en effet nécessaire de définir au plus près leurs besoins, de tenir compte de leurs types de fonctionnement pour avoir une réponse d'habitat cohérente.

L'adulte-relais doit également faire le lien avec les intervenants, et ils sont nombreux depuis que le projet a réellement démarré: les intervenants sociaux de l'ADEPT, le maître d'ouvrage, les architectes, les paysagistes, les partenaires administratifs et financiers. Les familles voient ainsi arriver beaucoup de nouvelles personnes... Nous avons également fait venir des photographes et un cinéaste, car il nous a semblé intéressant de travailler avec les familles sur le lieu de mémoire. Cela fait entre trente et quarante ans qu'elles sont sur ce site qui va être complètement bouleversé. Il paraît important de les accompagner sur cet aspect-là aussi. L'adulte-relais est chaque fois aux côtés de ces intervenants pour leur faire connaître et mieux appréhender les usages des familles, de manière à ce qu'ils respectent ces usages.

Le projet est maintenant lancé depuis plus d'un an et cette adulte-relais a souhaité quitter le site. Car en continuant à y vivre, elle est sollicitée à tout moment. On vient chez elle pour lui poser des questions auxquelles elle ne peut pas toujours répondre. Il lui a donc semblé important, pour pouvoir assurer à terme son rôle de régisseur, de prendre déjà une distance avec le site. Nous disposons d'un mobile home dans lequel nous assurons des permanences pour les familles. C'est un moyen pour commencer à prendre un peu de distance.

Il est également essentiel d'appréhender la question de la légitimité. Nous avons un autre projet d'études sur Montreuil-sous-Bois, où résident des familles tsiganes qui sont pour certaines apparentées aux familles de Rosny-sous-Bois. Mais on s'est aperçu que l'on ne pouvait pas entrer dans la même démarche. Les familles nous l'ont clairement exprimé. Même si elles connaissent notre adulte-relais et qu'elles ont des liens avec elle, elles ont dit: «Non, on n'a pas besoin. Nous sommes nos interlocuteurs directs.» Cela signifie qu'il est nécessaire d'être prudent dans la démarche que l'on initie avec les adultes-relais et leur engagement.

Cela signifie aussi que le rôle de l'adulte-relais est peut-être souvent lié à un contexte tout à fait particulier et que l'expérience n'est pas forcément transposable à l'identique ailleurs. Il faut une analyse de terrain globale par rapport à la mise en place de l'adulte-relais. Cela signifie aussi qu'il existe un risque d'institutionnaliser des personnes-relais au détriment de leur place dans leur groupe d'appartenance. Et même si l'on reconnaît l'intérêt des postes d'adultes-relais, on peut aussi s'interroger sur la nécessité de créer ces postes. Est-ce que ce n'est pas une façon de reconnaître les manques de l'intervention sociale, sur ses capacités à s'engager dans des relations de proximité et de connaissance des habitants des quartiers? ●

## Aïssa Diawara, responsable de l'Association des femmes-relais médiatrices interculturelles d'Aulnay-sous-Bois

**L'Association des femmes-relais** d'Aulnay-sous-Bois a été créée en février 2000, peu de temps avant la publication de la première circulaire, qui fut une très bonne nouvelle pour nous (cf. note 1, page 3).

Quand je suis arrivée sur le quartier de la Rose des Vents, je me suis rendu compte que ce quartier n'était composé que de populations immigrées et que nous n'étions que trois ou quatre parents aux réunions à l'école, par exemple. J'ai fini par me rendre compte que c'était à cause du barrage de la langue. Les familles n'allaient pas aux réunions parce qu'elles se disaient qu'elles ne comprendraient pas. Mes voisines me disaient: « Vas-y, tu nous diras ce qui a été dit. »

Mais le but de l'école, ce n'était pas cela. Les enseignants voulaient rencontrer les parents. Finalement, je suis allée au centre social et je leur ai demandé pourquoi il n'y avait pas d'écrivain public dans le quartier. J'ai rencontré des familles qui gardaient des courriers pendant deux ans, ne sachant pas de quoi il s'agissait et ne connaissant personne à qui demander. Quelquefois, elles avaient en main un chèque qui arrivait à expiration alors qu'elles attendaient toujours de le recevoir.

C'est à la suite de cela que j'ai proposé de tenir une permanence au centre social une fois par semaine; mais je ne recevais personne. Pourquoi les gens venaient-ils à la maison mais pas au centre social ?

Je me suis rendu compte que le centre social était une institution et qu'il y avait encore ce barrage: les gens n'osaient pas franchir la porte du centre social. J'ai donc demandé un local à côté, et là, je recevais des personnes de toutes les nationalités, et pas seulement du Mali d'où je viens.

J'ai alors réalisé que je ne pourrais pas continuer toute seule et j'ai contacté, dans le quartier, des personnes qui faisaient la même chose que moi de leur côté, une Indienne, une Turque, une Vietnamiennne, une Maghrébine; ensemble, nous avons créé l'association. On a écrit un projet qu'il fallait réaliser ensuite. Mais on y passait dix heures par jour, il fallait faire garder nos enfants; du coup, nous avions des besoins financiers que nous n'arrivions pas à satisfaire.

Alors, quand la circulaire est arrivée, on a fêté ça tous ensemble, avec toutes les institutions du quartier! On a invité Claude Bartolone et on a fait une grande fête!

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

22 octobre 2001  
Préfecture de Seine-Saint-Denis

Cette circulaire nous a permis d'être reconnues par toutes les associations de la ville. Avant, quand nous allions dans une institution, on nous disait : « Mais pour qui travaillez-vous ? » « Pourquoi accompagnez-vous cette personne ? Ça ne vous regarde pas. » Et nous répondions : « Mais c'est à leur demande ! » Quand nous avons eu les postes d'adultes-relais et qu'on nous posait la même question, nous étions fières de dire que nous travaillions pour l'État, parce que c'est l'État qui nous rémunère, que c'est un vrai métier, que nous faisons un travail complémentaire à celui des institutions, qu'on ne prend pas leur travail mais qu'au contraire on les aide.

Je crois qu'aujourd'hui c'est quelque chose qui est très bien compris à Aulnay-sous-Bois : nous sommes sollicitées dans toutes les institutions, dans les fêtes de quartier, dans les missions locales, partout dans le quartier en fait... Notre statut d'adulte-relais nous a aussi permis d'élargir notre champ d'activité, puisque nous intervenons maintenant dans trois collèges du quartier, dans les hôpitaux, dans les mairies, où nous faisons de l'interprétariat téléphonique, et nous allons bientôt intervenir à la Sécurité sociale.

Mais notre statut d'adulte-relais nous a également permis de suivre une formation pour nous perfectionner, pour avoir plus de recul dans ce que nous faisons. Au départ, nous intervenions par nécessité par rapport à nos voisines, à nos amies. Dans le cadre d'une profession, nous devrions avoir plus de recul, ce que nous n'avons peut-être pas encore parce que nous venons de démarrer.

Il y a quand même un « mais » : la circulaire prévoit de ne financer que 80 % des postes d'adultes-relais, et 20 % restent à la charge de l'association. En tant que jeune association, nous n'avons pas encore eu le temps d'avoir un fonds de roulement. Si bien qu'aujourd'hui je passe plus de temps à la recherche de ces 20 % qu'à assumer mon rôle de femme-relais.

Alors pour finir, je voudrais faire une suggestion et vous la soumettre. J'espère qu'elle sera entendue par ceux qui prennent les décisions. Pourquoi ne permet-on pas aux associations qui viennent de démarrer ou qui n'ont pas encore la possibilité de payer ces 20 % d'avoir une exonération des charges patronales pendant trois ans pour leur permettre de se constituer une trésorerie ? ●

**Michèle Le Reste**, directrice  
de Jeunesse Feu Vert,  
service Prévention 93

**Jeunesse feu vert est un service de** prévention spécialisée qui dispose de six équipes éducatives et qui intervient sur quatre villes de Seine-Saint-Denis: Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse.

Je ne parlerai là que d'une seule équipe, qui intervient à Épinay-sur-Seine dans le quartier d'Orgemont. L'équipe éducative est composée de trois éducateurs et éducatrices, sur un quartier qui compte plusieurs milliers d'habitants.

Pendant quatre ans, nous avons mené sur ce quartier une action éducative auprès de jeunes de 10-15 ans, de jeunes de 16-25 ans, et des habitants, dans le cadre de la réalisation, sur place, de chantiers éducatifs et d'activités artistiques avec plusieurs partenaires. C'est à cette occasion que nous avons connu la personne que nous avons engagée en tant qu'adulte-relais. Elle était adhérente d'une association de quartier qui était notre partenaire, d'abord comme bénévole, puis comme vacataire dans le cadre d'une activité spécifiée.

Les éducateurs qui travaillaient avec elle se sont rendu compte que son intervention auprès des jeunes constituait un complément à leur propre action éducative et les éclairait sur le comportement des jeunes. C'est pourquoi, lorsque le dispositif d'adultes-relais est né, nous avons souhaité pouvoir bénéficier de son savoir-faire pour élargir la palette des compétences de l'équipe éducative.

Son travail en tant qu'adulte-relais a commencé le 2 mai 2001. En tant que salariée de notre service, elle est membre à part entière de l'équipe éducative et sa voix a le même poids que celles des personnels qualifiés du service.

Quelle influence sur les pratiques éducatives depuis son arrivée?

L'adulte-relais est mauritanienne, habitante du quartier, militante d'une association, et elle parle de multiples langues. Elle est connue d'un grand nombre de personnes qui lui font une entière confiance.

Cela facilite l'introduction, notamment des jeunes éducateurs, auprès de certains publics. Sa présence et son intervention ont permis à des éducateurs d'entrer plus facilement en contact qu'ils ne l'auraient fait

sans elle avec des groupes pour lesquels nous sommes là. L'autorité dont elle jouit, sa façon d'aborder les enfants, l'image de femme qu'elle représente facilitent les contacts sur le quartier. Elle fait partager aux éducateurs sa connaissance de la culture africaine, acquise de l'intérieur, ce qui leur donne des repères – il ne faut pas se leurrer, notre travail éducatif est une suite d'essais, d'erreurs. On tâtonne bien souvent, et elle nous aide à trouver la meilleure manière possible d'intervenir auprès des jeunes.

Sa place dans le quartier est déjà légitimée du fait de son appartenance au milieu. Alors que nous, quand nous arrivons sur un quartier, nous devons acquérir cette légitimité. Elle est écoutée et reconnue par les parents qui, eux aussi, se sentent reconnus quand on leur parle dans leur langue, car ils peuvent enfin dire des choses, faire part de leurs remarques et observations. Dans cette relation triangulaire, pendant un instant, c'est l'éducateur qui ne comprend plus ce qui se dit et cet inconfort peut l'amener à réorienter ses façons d'intervenir (il faut savoir que cette femme-relais n'est jamais seule dans une relation avec le public, un éducateur de l'équipe est toujours présent). Les personnes font ensuite l'effort de parler français, la langue d'origine n'étant plus alors utilisée que pour ce qui est de l'ordre de l'intime.

Ce qui nous semble important sur cette courte période qui nous donne assez peu de recul (de mai à octobre 2001), c'est cette facilité de communication avec le public auprès de qui nous intervenons et qui est majoritairement issu de l'immigration. Pour nous, l'insertion des jeunes issus de l'immigration, le devenir de ces jeunes est primordial. Je pense que c'est à l'heure actuelle un enjeu. Dans ce contexte, il est extrêmement important pour nous de travailler avec cette personne.

La caractéristique du poste est la médiation entre les jeunes, les parents et l'institution scolaire, ou les institutions existant sur le quartier. La connaissance que cette adulte-relais peut avoir de la situation de tel ou tel jeune complète ou modifie celle qu'en ont les éducateurs ou les enseignants. Là encore, lorsque des rencontres ont lieu au collège, elle est accompagnée d'un membre de l'équipe éducative, et les orientations préconisées au jeune prennent alors sens plus facilement pour lui.

De même qu'elle nous transmet sa connaissance des familles, de même elle transmet aux familles sa connaissance du travail des éducateurs, car, très souvent, le public craint et comprend mal nos interventions. Il pense que nous sommes là pour capter leurs enfants, pour les « enfoncer », les dénigrer, et non pas pour les aider à s'en sortir. Elle est amenée à expliquer ce que nous faisons et les parents sont très rassurés à partir du moment où ils comprennent notre action, notre fonction.

Cependant, des interrogations subsistent. Le fait que l'on recrute l'adulte-relais sur une appartenance identitaire équivalente au public concerné peut faire question, ainsi que la proximité avec ce public.

L'action sociale traditionnelle est basée sur l'écart ou la distanciation entre le travailleur social et la personne aidée. Dans ce cas de figure, le rapport est basé au contraire sur l'égalité aidant-aidé. Pour nous, cette question reste ouverte. Nous n'avons pas de réponse, je crois qu'il faut y réfléchir.

Quant à la proximité que l'adulte-relais a avec le public, ne met-elle pas en danger la personne même de l'adulte-relais? La possibilité d'être sollicité en permanence, puisque habitant le quartier, peut-elle entraîner des dérives? Là encore, la question reste ouverte.

Pour conclure, j'aimerais ajouter qu'en tant qu'adulte-relais cette femme n'accomplit pas auprès de nous, et avec nous, un travail de seconde zone. Nous la considérons comme un élément très positif, qui apporte sa contribution à l'action socio-éducative de l'équipe, comme le ferait n'importe quel autre professionnel avec lequel nous travaillerions. ●

**François Parinello**, président  
de la FCPE de Romainville

**Je présenterai le travail spécifique** mené sur le temps périscolaire dans le cadre du conseil local de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Il faut rappeler que nous avons défendu l'idée – qui nous semblait séduisante – de la mise en place du contrat éducatif local (CEL), dès 1998, sur Romainville. Dans cette dynamique et au vu de l'évaluation de besoins que nous avons menée sur le terrain, nous avons décidé de développer une structure à caractère périscolaire en direction des enfants d'un quartier.

Il se trouve que, sur une ville comme Romainville, près de quatre mille enfants sont scolarisés, tous secteurs confondus (lycées, collèges, écoles élémentaires et maternelles). Si l'on regarde bien – cela doit être vrai dans tout le département –, un enfant sur deux n'a pas de réelle réponse dans son temps périscolaire, excepté la rue ! Cette situation n'est pas satisfaisante et, sur ce quartier, nous nous sommes efforcés de trouver des réponses. Malgré les difficultés, nous avons construit un projet, en 1997-1998, grâce au bénévolat. Nous avons trouvé, non sans surprise, un relais relativement fort et une compréhension importante de la part des administrations : le projet a ainsi été retenu dans un contrat CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire) ; la CAF (caisse d'allocations familiales) et le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) ont accepté de subventionner. Les activités ont donc pu concerner de plus en plus d'enfants. Un bureau dans la maison de quartier, situé au cœur de la cité, a été mis à notre disposition.

Dans un second temps – je dois vraiment remercier la sous-préfète à la Ville, madame Martine Juston –, nous avons été financés dans le

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

cadre de la politique de la ville. Aujourd'hui, cent vingt à cent trente enfants bénéficient de ce dispositif périscolaire (actions de soutien scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi et cours d'informatique et de théâtre le mercredi).

C'est dans ce cadre qu'un adulte-relais a été engagé. Que représente pour nous ce poste? C'est relativement simple. Ce poste nous permet de pallier les limites du bénévolat et de disposer d'une personne qui puisse faire le lien avec les familles, y compris en soirée, et l'équipe d'intervenants. Après la première année de fonctionnement, des équipes d'intervention ont pu se mettre en place et des intervenants ont pu être rémunérés quelques heures par jour. L'idée est venue ensuite de mieux structurer l'intervention globale grâce à une personne qui engagerait un travail de médiation vis-à-vis des familles. Nous avons alors créé un poste d'adulte-relais et engagé une personne qui avait participé pendant deux ans au dispositif et qui connaissait très bien les populations concernées.

L'équipe d'intervenants travaille donc sous l'autorité de cette personne qui est extrêmement qualifiée. Nous avons choisi volontairement une personne qui puisse encadrer les cinq autres personnes, afin d'engager un vrai travail en équipe. Nous avons incontestablement gagné en stabilité tout en assurant une continuité dans nos missions. Il faut reconnaître que la qualité de l'intervenante est primordiale: elle a ainsi formulé un nouveau projet, en collaboration avec la CAF, pour mettre en place un pôle de connaissance des droits des familles.

Le dispositif adultes-relais permet à un certain nombre de militants que nous sommes de souffler! C'est très dur, et finalement usant, de passer beaucoup de temps sur des choses qui sont gérées plus facilement quand une personne disponible les prend en charge dans de meilleures conditions. Pour l'instant, je ne vois que des aspects extrêmement positifs au recrutement d'adultes-relais. Avec le temps, je me poserai peut-être d'autres questions... ●



Débat

## Les premiers effets du dispositif

**Quelques questions  
introductives,  
par Bénédicte Madelin,  
directrice de Profession Banlieue**

La professionnalisation, dans quel cadre...

Les femmes-relais répondent-elles seulement à un manque du travail social? Ou s'agit-il d'une nouvelle fonction du travail social?

Interviennent-elles uniquement dans le domaine du social ou ont-elles un rôle à jouer aussi sur le plan culturel?

La pérennisation de ces fonctions est liée aussi à l'articulation de l'ensemble des intervenants dans les quartiers. Comment parvenir à édifier ces articulations?

Un besoin s'est fait sentir, les femmes-relais ont été les premières à y répondre puisque cela fait maintenant dix ou quinze ans qu'elles existent dans les quartiers. On pourrait d'ailleurs leur renvoyer l'origine de la circulaire des adultes-relais. Maintenant que ce besoin a été reconnu, comment arriver à construire un partenariat avec l'ensemble des intervenants concernés?

Ce sont des questions dont on ne peut pas faire l'économie si l'on veut travailler sur la professionnalisation, la reconnaissance d'un nouveau métier.

**adultes-relais**  
**I. De la circulaire au quartier: les premiers effets des adultes-relais**

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

■ **Adolé Ankrah,**

FIA-ISM

(Femmes

inter-associations-

Inter-services

migrants)

FIA-ISM, réseau d'associations localisé à Paris, travaille sur la médiation sociale et culturelle depuis plusieurs années.

Après ces témoignages et notamment le témoignage plein d'enthousiasme d'Aïssa Diawara, on a l'impression d'assister à une nouvelle naissance des associations, que ce dispositif permet enfin que les associations s'épanouissent. C'est dire la précarité dans laquelle elles étaient auparavant. Pourtant, ce sont des associations qui développent les actions que l'on décrit ici depuis dix ans, voire plus. Avec leur fragilité, comme des équilibristes, elles se sont vraiment données pour faire du travail social et culturel. Ce dispositif arrive à temps. Il est vrai que toutes les associations ont salué son arrivée car on voyait venir la fin des CES (contrat emploi solidarité) et des CEC (contrat emploi consolidé) sans très bien savoir ce qu'on allait pouvoir faire après. C'est donc une première reconnaissance, une première réponse à des demandes qu'un certain nombre d'associations ont formulé auprès des institutions.

Ce qui me fait dire aussi que tout ce qui vient d'en haut, on en tient compte. Aïssa Diawara précisait que la reconnaissance de son travail a été effective dès lors que le dispositif est arrivé. Jusque-là, elle exerçait la même fonction de médiation, mais il n'y avait pas de cadre, pas de statut et sa fonction n'était pas reconnue.

Il reste malgré tout une inquiétude : quels moyens seront mis en œuvre pour les formations et le suivi de ces actions dans le cadre du dispositif d'adultes-relais ? Qu'en est-il de la pérennisation de ces actions ? Est-ce que, de nouveau, à terme, on sera dans la précarité ? Ou est-ce que l'on peut espérer quelque chose de stable ?

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

22 octobre 2001

Préfecture de Seine-Saint-Denis

- **M. Arfaoui,**  
ASAFI (Association  
solidarité amitié  
Français et immigrés),  
Saint-Denis

Nous sommes une association de quartier, spécialisée dans l'éducation. Nous faisons essentiellement de l'accompagnement scolaire pour les écoliers et les collégiens, avec une petite formation en informatique ; en plus, nous faisons également de la formation linguistique pour les adultes.

Cette association existe depuis 1995 et, au fil du temps, nous nous sommes rendu compte que, pour mener à bien notre tâche, il ne suffisait pas de s'occuper des enfants, qu'ils soient écoliers ou collégiens, seulement par rapport à leur travail scolaire. Cela n'est pas suffisant, d'autres aspects de leur vie interfèrent dans cette formation : leur vie dans le quartier, dehors, et leur vie dans l'établissement scolaire.

Ce constat nous a amenés à recruter une adulte-relais pour faire le lien essentiellement avec les collègues. Je ne sais pas comment cela se passe ailleurs, mais c'est une véritable bataille. Non seulement on se heurte à tous les problèmes que tout le monde connaît, mais en plus on se heurte à une porte fermée et à des difficultés d'introduction et d'acceptation du travail partenarial. Les associations et les autres services, comme les services jeunesse, sont simplement conçus pour être des « rabatteurs » de parents d'élèves, ou des pompiers pour éteindre les incendies. Ce que nous proposons, c'est de mener un véritable travail partenarial, de participer à la réflexion, à des projets dont le but est de lutter contre l'insécurité dans les collèges.

Enfin, sur un plan plus technique, on aimerait que certains délais soient raccourcis. Le traitement du dossier pour le recrutement du premier adulte-relais a pris cinq mois. À chaque fois qu'il manque le moindre élément, c'est tout le dossier que l'on nous renvoie, etc. On aimerait que les procédures soient simplifiées.

Pour conclure, je dirais que le dispositif représente un « plus », mais je crois qu'une réflexion doit se mettre en place pour trouver des solutions afin de lutter contre la précarité que vivent les associations, que ce soit pour les adultes-relais ou pour les autres emplois aidés.

■ **Rémi Logier,**

LÉA

(Lieu écoute accueil),

Montreuil-sous-Bois

L'association LÉA est née à Montreuil-sous Bois en 1996 et a créé deux points d'écoute (parents et jeunes).

On a recruté un adulte-relais au printemps dernier, mais il y avait déjà au sein de l'équipe des salariés avec ce profil, puisque nous accordons une importance particulière à la valorisation de la connaissance et de l'expérience des habitants.

Je me pose la question de savoir ce qui va être mis en place parallèlement au dispositif des adultes-relais afin que la légitimité de leur intervention soit reconnue, en particulier au niveau de l'Éducation nationale, de la Justice et de la Police. Ce sont en effet les trois institutions avec lesquelles on a le moins de possibilités de partenariat direct et avec lesquelles on a le plus de difficultés, notamment sur la question de la relation parents-enfants.

La coopération avec les partenaires sociaux, les missions locales, se passe plutôt bien. En revanche, vis-à-vis de la Police, de la Justice et de l'Éducation nationale, on doit légitimer notre rôle de médiation. Aussi, je me demande s'il ne pourrait pas y avoir un travail en direction des institutions, pour les informer de la mise en place du dispositif adultes-relais et de leurs missions, afin que leur légitimité d'intervention soit reconnue.

C'est cette absence de légitimité qui pose problème quand on est habitant, même dans le cadre d'une association : on ne peut pas intervenir auprès du commissariat, auprès du tribunal d'instance. Si on ne prend pas en compte cette dimension-là, le risque à terme est d'isoler les adultes-relais dans un rôle de médiation dans lequel ils ne seraient pas reconnus, et sans qu'ils puissent transmettre ce pourquoi ils sont là.

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

22 octobre 2001  
Préfecture de Seine-Saint-Denis

■ **Michel Paillard,**  
Inspecteur d'académie  
adjoint, chargé  
de la politique  
de la ville  
en Seine-Saint-Denis

Je suis un peu surpris de ce que j'ai entendu concernant le partenariat et les relations entre l'Éducation nationale et les adultes-relais. Je suis arrivé depuis peu et je ne connais pas encore l'ensemble des dossiers, mais je sais que des informations, des documents ont été envoyés à tous les chefs d'établissement, à toutes les écoles, aux inspecteurs de l'Éducation nationale, pour favoriser le rôle des adultes-relais dans la médiation.

Je crois que l'Éducation nationale est en train d'évoluer dans la dimension éducative. On a pris conscience, ces dernières années, de la nécessité d'une approche plus globale des enfants et que l'on ne doit pas sépa-

rer la vie de l'enfant dans l'institution et en dehors de l'institution. Aussi, tout ce qui peut faciliter l'articulation entre ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de l'éducation, de l'établissement scolaire, est pour nous un outil supplémentaire. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des difficultés particulières pour autant, puisqu'à chaque fois, dans ces machines assez lourdes que sont les établissements, il faut des contacts, des rencontres, pour que les choses se passent le mieux possible. Mais je peux vous dire qu'en tout cas, au niveau de la direction départementale de l'Éducation nationale, nous sommes tout à fait favorables à un engagement dans ce dispositif. Et j'ai eu écho depuis mon arrivée d'expériences tout à fait positives.

■ **Daniel Vitte,**  
sous-directeur  
de la caisse  
d'allocations familiales  
de Seine-Saint-Denis

Nous avons également cherché à nous inscrire dans le cadre de cette circulaire. Il est, pour nous aussi, prématuré de tirer des conclusions. Nous avons ciblé une partie de notre intervention sur les 20 % de salaire restant à la charge des associations. Lorsque nous pouvons passer une convention avec une association, nous couvrons 10 % de ces 20 %. C'est un début de réponse. Aujourd'hui, des conventions sont passées pour une dizaine d'adultes-relais, issus de quatre ou cinq associations. Mais nous avons déjà refusé cette possibilité à certains d'entre vous puisque notre objectif est de bien accompagner l'action en direction de l'ouverture des droits aux prestations familiales. Aussi, nous répondons aux associations sur la base de leur rapport d'activités. Mais tout cela peut évoluer. Ces postes sont annuels, donc libre aux associations de recentrer leur activité en direction d'objectifs qui sont les nôtres. Mais il existe bien d'autres objectifs pour les adultes-relais, l'accès au droit n'est pas une panacée de leur activité.

Ma deuxième remarque rebondit sur des témoignages que nous avons entendus sur la nécessité d'avoir des lieux dans les quartiers permettant d'accueillir ces activités, pour qu'elles soient également plus visibles. Les centres sociaux semblent constituer une réponse intéressante, car, lorsqu'il n'y a pas de maison de quartier, il est très difficile que vos initiatives puissent s'organiser et se

pérenniser. Le conseil d'administration de la CAF est en train de préparer de nouvelles orientations pour un schéma directeur d'actions sociales pour les prochaines années. Au niveau des services, nous travaillons actuellement sur des hypothèses qui nous conduiraient à nous engager pour développer les centres sociaux dans les quartiers. Donc, nous ne sommes que des accompagnateurs, des financeurs, mais nous avons aussi besoin de votre conviction, de celle de nos partenaires, et surtout des communes, parce qu'il nous faut un engagement des villes pour que les équipements, lorsqu'ils existent, puissent développer leurs activités, mieux vous accueillir. Et lorsqu'il n'y en a pas, il faut que l'on puisse réfléchir à des actions de financement, d'équipement, qui soient en proximité, pour répondre à vos besoins.

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

22 octobre 2001  
Préfecture de Seine-Saint-Denis

- **Christian Romeu,**  
commandant  
à la Police nationale,  
représentant  
la direction  
départementale  
à la Sécurité publique  
en Seine-Saint-Denis

Dans notre métier, mieux comprendre les populations dans les quartiers, leurs besoins, leurs difficultés, leurs interrogations, c'est bien entendu quelque chose de fondamental ; sans cela, on n'arriverait pas à remplir correctement notre mission. Aussi la fonction d'adulte-relais nous semble-t-elle fondamentale, et sachez que, dans le cadre de la négociation des contrats locaux de sécurité, vous avez des alliés dans la vie de tous les jours, car la Police nationale insiste sur l'importance des adultes-relais.

En ce qui concerne la coopération et les interlocuteurs vers lesquels se tourner dans certaines situations de crise, ou au contraire pour prévenir les crises, j'aimerais évoquer la cellule de veille créée dans le cadre des contrats locaux de sécurité. Cette cellule doit tout simplement permettre une communication entre tous les partenaires, très vite, de façon à essayer d'anticiper ce qui peut se passer localement, pour le prévenir. Par ailleurs, la Police nationale met en place une police de proximité dans l'ensemble des quartiers. Ce qui veut dire qu'il existe un responsable de la Police nationale dans chacun des quartiers. Ce policier est responsable au quotidien de la sécurité au niveau du quartier. C'est votre interlocuteur, et je vous engage vivement à le rencontrer de façon à mieux comprendre ce que la Police nationale peut vous apporter, à vous comme au quartier.

J'insiste : pour la Police nationale, l'adulte-relais est une personne fondamentale, puisqu'elle doit nous permettre de mieux comprendre ce que souhaite la population dans le quartier et les difficultés qu'elle rencontre. La Police nationale a d'ailleurs elle-même recruté un adulte-relais, au CLJ<sup>3</sup> (centre de loisirs de la jeunesse) de Montfermeil.

---

3. La Police nationale est partenaire de ce centre de loisirs. L'encadrement des jeunes du centre est composé d'une équipe d'animation, avec accueil et secrétariat policiers, personnels municipaux de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. Le centre est implanté dans la cité des Bosquets.

# adultes-relais

## I. De la circulaire au quartier : les premiers effets des adultes-relais

22 octobre 2001  
préfecture de Seine-Saint-Denis





## II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais et construire un métier

**Bénédicte Madelin,**  
directrice de Profession Banlieue

Depuis maintenant près de six ans, Profession Banlieue, l'IRTS de Paris et des associations de Seine-Saint-Denis ont travaillé sur les femmes-relais en portant leur réflexion autour de trois questions :

- qu'est-ce qu'être femme-relais, adulte-relais ? Est-ce un métier, une fonction, une solidarité de voisinage ? Quels seraient les contenus de ce métier ?
- si les différentes institutions utilisent les femmes-relais, si elles en ont l'utilité, quelles sont les garanties pour un fonctionnement pérenne de ces activités de médiation ?
- quel peut être le devenir professionnel de ces intervenants qui après plusieurs années d'expérience souhaitent changer de fonction professionnelle ou sont amenés à changer de lieu d'activité ? Quelle est finalement leur qualification ?

Profession Banlieue, l'IRTS de Paris et les associations de femmes-relais ont construit une réflexion à partir des pratiques quotidiennes des femmes-relais, à partir de situations de travail

réelles, entre ce qui leur est demandé par les « employeurs » et ce qui est réalisé par les femmes-relais elles-mêmes.

Ce travail s'est concrétisé par l'élaboration d'un référentiel métier<sup>4</sup> qui reprend les tâches, les caractéristiques, les situations clés de ce métier, ses articulations avec les autres métiers du travail social ou des services publics.

Ce référentiel est un véritable point d'appui pour la définition des contenus de formation. Le groupe de travail a par ailleurs abouti à la création de la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis en 2000. La fédération a pour objet de soutenir, promouvoir et développer leur qualification et la professionnalisation de cette fonction.

Ce travail nous a conduits à penser qu'il existe potentiellement là un « nouveau métier de la ville ». Une

4. *Référentiel femmes-relais*, Profession Banlieue, 1997 (réédité en 2001).

adultes-relais

22 octobre 2001  
préfecture de Seine-Saint-Denis

■ **CLAUDE CHAVANON,**  
habitante-relais,  
ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE SANTÉ - BIEN-ÊTRE

■ **MARIE-LUC MÉNEZ,**  
directrice de L'ARC-EN-CIEL DU LONDEAU

■ **YASMINA BOUGHERIOU,**  
femme-relais, L'ARC-EN-CIEL DU LONDEAU

■ **OLIVIER DUVERNOIS,**  
chef de projet du GPV de La Courmeuve

■ **THÉRÈSE BOUVIER,**  
formatrice à l'IRTS de Paris

fonction de médiation sociale dans les quartiers, dans les interstices et/ou en amont des métiers du travail social existants et des services publics, une fonction qu'il convient de structurer par un statut reconnu, validé, permettant, au terme d'un processus de qualification, d'accéder à un métier.

La circulaire adulte-relais est bien évidemment venue conforter ce point de vue. Pourquoi faut-il former pour qualifier cette fonction et construire un métier ?

Ne peut-on pas aussi retourner la proposition et dire qu'il faut reconnaître le métier, parce qu'avoir un métier, c'est donner la possibilité d'accéder à une formation et donc de qualifier la fonction ? C'est donc se donner des garanties pour la qualité de l'intervention des adultes-relais.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la formation est tout à fait essentiel compte tenu des tâches que remplissent les adultes-relais, notamment dans leur fonction d'aide aux personnes, de mise en relation entre les personnes en difficulté d'accès aux institutions et ces mêmes institutions. Qu'il s'agisse d'une formation de prise de poste ou de formation continue.

Développer un véritable dispositif de formation, c'est un début de reconnaissance et de construction d'un métier. À partir du moment où l'on reconnaît que quelqu'un est nécessaire, et c'est le cas avec les adultes-relais, lorsque l'on pense qu'il améliore le fonctionnement des institutions, l'intégration sociale, qu'il réduit les conflits sociaux, donnons-lui alors toutes les chances de conduire sa mission dans les meilleures conditions.

De ce point de vue, la circulaire des adultes-relais marque un point d'appui essentiel de la reconnaissance de ces nouveaux intervenants.

Ces nouvelles fonctions nous rappellent qu'un métier se crée lorsque la société y retrouve quelque chose de relativement central à un moment donné. Aujourd'hui, les adultes-relais ont une place centrale, à la fois dans le travail d'intégration et le travail de lien social, afin que l'ensemble du corps social aille mieux dans son fonctionnement. Ils répondent aussi à un besoin, plus ou moins formulé, de rompre l'isolement, de sortir des situations d'enfermement et d'exclusion sociale, par la mise en relation avec d'autres habitants sur un quartier ou par l'organisation d'activités collectives.

Il est donc de notre intérêt, pouvoirs publics ou employeurs, de qualifier les adultes-relais afin de pouvoir poser des exigences par rapport à ces nouveaux intervenants.

S'il n'y a pas formation, quelles exigences peut-on poser à leur égard ? Peut-on imposer une éthique, et la déontologie professionnelle qu'elle sous-tend, à une profession qui n'existerait pas ?

Dans le même temps, s'il n'y a pas reconnaissance, comment exiger une professionnalisation qui permette à l'adulte-relais de s'inscrire dans un processus de promotion professionnelle ?

C'est pour quoi il est nécessaire de travailler sur la création d'un véritable statut des métiers de la médiation ou de la proximité; il doit être travaillé par ceux qui ont pouvoir d'habiliter de nouveaux métiers. Comment ceux-ci seront-ils organisés, de quel niveau de compétences territoriales cela relèvera-t-il, autant de questions qui dépassent les missions et attributions de chaque employeur pris individuellement. C'est aussi pour cette raison que les associations de femmes-relais ont constitué une fédération, afin de peser dans le débat sur cette question.

Partant de ces considérations qui appellent la reconnaissance d'un nouveau métier, certains aspects apparaissent comme structurants de ces nouvelles fonctions d'adultes-relais. Il est nécessaire de les prendre en compte dans le cadre de la formation :

*La proximité* : une fonction de présence sociale dans l'espace public, qu'il s'agisse de l'animation sur un territoire donné, de l'accès aux droits, du soutien éducatif; une fonction de connaissance intime de ce que vivent les populations destinataires de l'intervention des adultes-relais; une proximité culturelle et sociale et là, on ne peut plus ignorer que ces savoirs biographiques, ces savoirs sociaux sont source de connaissance, de compréhension, de légitimité.

*La médiation* : les adultes-relais se situent dans une position d'intermédiaire, non seulement parce que les usagers seraient en conflit ouvert avec les institutions, mais simplement parce qu'ils y auraient difficilement accès. Les adultes-relais ont d'abord une fonction de passeur d'une parole qui ne se fait plus entendre : que ce soit celle des institutions qui sont le plus souvent vécues comme des institutions de contrôle, que ce soit celle des habitants.

Ces deux aspects de la fonction, proximité et médiation, placent les adultes-relais dans une position complexe entre les usagers et les institutions. La formation devient un enjeu et un outil essentiel pour qualifier leur action et leur permettre de garder cette place à la fois à distance, dans l'altérité mais aussi dans l'empathie et donc dans une certaine proximité des deux parties. La formation doit leur permettre de devenir de véritables professionnels qu'il faudra alors reconnaître comme porteurs d'un nouveau métier. ●

**Claude Chavanon**, habitante-relais,  
Association communautaire  
santé - bien-être

**Je suis habitante-relais depuis** cinq ans à l'Association communautaire santé - bien-être située à Saint-Denis dans le quartier du Franc-Moisin. Depuis bientôt un an, j'ai un poste d'adulte-relais. Grâce à la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, nous avons participé, mes collègues et moi, à la formation de l'IRTS intitulée « Perfectionnement des femmes-relais ».

Nos missions à l'association (nous sommes quatre adultes-relais) sont de faciliter l'accès au droit et l'accès aux soins des publics en difficulté dans le quartier du Franc-Moisin. Cette action se fait au travers d'une aide administrative d'abord, mais aussi d'accompagnements des personnes vers les institutions de santé, l'hôpital, la PMI, les centres de santé, ou vers les services sociaux, les assistantes sociales, la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) ou la CAF (caisse d'allocations familiales).

La formation que nous avons suivie nous a appris plusieurs choses. Elle nous a d'abord appris la distanciation, c'est-à-dire à nous positionner face aux personnes reçues : garder ou laisser une certaine distance entre elles et nous, pour un respect des personnes et pour que nous ne nous investissions pas trop dans l'affectif. C'est important de savoir dire non aux usagers et aux institutions, de poser ses limites, de les faire connaître aux autres et de garder son éthique professionnelle.

La formation a également enrichi nos connaissances par ses différents modules comme le module juridique, par exemple, et ses différents intervenants, notamment le SSAÉ (Service social d'aide aux émigrants), les avocats (loi sur l'exclusion).

Elle a permis aussi, ce qui est très important, de créer un réseau associatif. Le partage des compétences de chaque stagiaire et la diversité de chaque association a mis en évidence la nécessité de créer un réseau d'entraide et d'échange de nos compétences.

Toutefois – il y a une difficulté, évidemment! –, le problème qui s'est posé à toutes les stagiaires et à toutes les associations, c'est le

# adultes-relais

## II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

manque de temps dont nous disposions pour suivre cette formation. Nos employeurs, nos associations ne nous ont pas laissé assez de temps pour en profiter pleinement. Autant pour les formateurs que pour nous, à raison d'un jour par semaine, cela rendait plus difficile l'investissement dans la formation. Je pense qu'il aurait été beaucoup plus profitable pour nous qu'elle s'étale sur un temps plus court mais plus soutenu (deux ou trois jours dans la semaine). Cela n'aurait pas été très difficile pour les associations d'assumer.

Deux mots sur l'avenir. À mon avis, il est nécessaire que le métier d'adulte-relais soit reconnu, qu'un diplôme soit créé. Je crois que c'est la demande de tout le monde. Cela nous permettrait, entre autres, de continuer dans ce métier que nous aimons tous, sinon nous ne serions pas là, ou d'avoir la possibilité d'évoluer. Pour former d'autres adultes-relais, par exemple? ●

**Marie-Luc Ménez,**  
directrice  
de L'Arc-en-ciel du Londeau

**Je ne suis pas directement l'employeur,** puisque je suis moi-même employée de l'association des femmes de la cité du Londeau de Noisy-le-Sec, dont la présidente est tunisienne. Si les femmes ont choisi de s'appeler « Arc-en-ciel », c'est parce qu'elles sont « de toutes les couleurs », comme disait, à l'origine, l'une d'entre elles qui était indienne. C'est ainsi que ces femmes de la cité, mères de famille, ont créé en 1984 leur association.

Pour moi, ce qui est remarquable, c'est que ces femmes se reconnaissent entre elles malgré leur diversité, et qu'il y a des points, des temps très forts d'entraide entre les femmes.

D'ailleurs, si j'ai pris ce poste – c'est important de le préciser –, c'est parce que ma formation de cadre dans le travail socioculturel m'avait convaincue de l'importance d'aider et de travailler à la promotion des personnes. Or, le but premier de l'association, c'est la promotion des femmes. Alors, quand elles m'ont embauchée, j'ai trouvé que ça m'allait très bien.

J'en arrive maintenant à ce que nous avons vécu ensemble.

Les femmes de l'association avaient fait un projet pour elles, pour pouvoir travailler à leur propre promotion. Mais elles avaient aussi un souci très fort de suivi et d'éducation de leurs enfants. Aussi, depuis 1984, elles ont mis en place de nombreuses actions pour elles, bien avant le contrat de ville ou la circulaire des adultes-relais :

- *en direction des adultes*, alphabétisation, code de la route, formation et information sur la santé ou l'éducation ;
- *en direction des enfants*, création d'une halte-éveil pour les petits avant la maternelle et d'un soutien scolaire qui représente une action importante de l'association, puisqu'il accueille cent soixante à cent soixante-dix enfants et jeunes, du cours préparatoire à la seconde.

Pendant des années, les femmes ont développé cette présence forte, cette solidarité entre elles. C'est d'ailleurs à leur initiative – elles avaient déjà pris conscience des besoins des familles d'être accompagnées – que s'est développée l'action de femmes-relais quand il y a eu le contrat de ville et la possibilité de faire financer des projets. Mais nous

avons juste formalisé ce qui se pratiquait déjà, à savoir l'entraide sur un coin de table de cuisine.

Les femmes-relais, issues de différentes ethnies, ont été bien perçues dans la cité, elles étaient déjà connues, elles étaient au cœur de ces solidarités de femmes, de mères de famille, d'habitantes, de citoyennes. Elles ont acquis au fur et à mesure beaucoup de savoir-faire et les gens vont les voir en toute confiance, car c'est dans un rapport d'égalité que se font les accompagnements de femme à femme ou aux familles. Mais d'autres présences, d'autres personnes se dégagent aussi et osent avancer, prendre des places dans les écoles, dans les comités de parents, dans tout ce qui fait la vie de la cité. Les femmes-relais, il y en a beaucoup, car certaines disent : « Nous, on est le relais du relais ! »

Pour la formation, les femmes-relais de L'Arc-en-ciel du Londeau ont eu des apports importants dans les services sociaux, dans les services municipaux. Elles ont fait des stages pour savoir comment faire, quelles étaient leurs missions et leurs pratiques possibles sans marcher sur les plates-bandes des autres ! Le travail en équipe, très important, faisait aussi partie de leur formation. Enfin, elles ont bénéficié de l'accompagnement d'une psychologue, chaque semaine, et de moi-même qui essayait de partager avec elles tout ce travail comme possibilité d'échanger avec toutes les femmes.

À ce propos, je voudrais dire que, dans l'échange, les femmes-relais ont saisi que ce qu'elles apprenaient elles-mêmes, elles devaient le transmettre à d'autres. Il ne s'agit pas de rester soi-même adulte-relais, avec une fonction bien déterminée où l'on est tranquillement assis. L'objectif, c'est de transmettre, que les autres se lèvent et osent agir !

Le travail avec Profession Banlieue pour préparer la formation a été très important. Cela a déjà été dit, mais je crois qu'il faut le souligner : les femmes-relais, en Seine-Saint-Denis, ont pu avancer parce qu'elles ne sont pas isolées. Toutes ces associations ont travaillé ensemble, avec Profession Banlieue et l'IRTS, le référentiel métier qui est un point d'appui solide pour notre travail<sup>5</sup>. Quand nous avons créé en mai 2000 la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, nous avons senti que nous faisons un grand pas. Et en avril 2000, la circulaire fondatrice des adultes-relais a été bien sûr une confirmation très forte de ce que l'on attendait. Les femmes-relais se sont senties heureuses d'être comme reconnues.

Par rapport à la formation, il me semble qu'il y a un point très important : permettre aux femmes d'assurer au quotidien une présence difficile. C'est d'ailleurs précisé dans la circulaire ministérielle, et c'est essentiel ! À ce propos, je voudrais souligner combien la formation a permis ce mouvement, ce retour sur soi. Je crois que le travail des adultes-relais se joue essentiellement dans le rapport aux autres, dans les relations interpersonnelles ; c'est la façon d'être avec les autres personnes que l'on accompagne, avec les institutions, la façon de ne pas s'imposer, de permettre les contacts, voire de reconnaître ce qui fait qu'il est si difficile de se comprendre avec les différentes institutions. Ce travail ne peut se faire que dans la confiance qui s'acquiert dans la durée.

Parmi les qualités que je trouve très importantes pour les femmes-relais, il y a l'écoute, cette capacité de non-jugement, de maîtrise de soi, de neutralité. Mais il me semble qu'il faut aussi une grande sensibilité aux questions éthiques. Il faut être convaincu de ce qui est de l'ordre du droit des personnes, du respect fondamental des droits de la personne. Il ne peut y avoir de discrimination, ni ethnique, ni religieuse, ni sociale, ni sexiste. Imaginez un adulte-relais homme qui doit aider une femme qui quitte son mari à trouver un logement : il faut pouvoir comprendre des choses de cet ordre, ce qui n'est pas toujours réalisable dans l'immédiateté.

C'est pour cela que la formation est nécessaire : elle va aider à mûrir, à devenir quelqu'un dont les autres peuvent dire : « On peut lui faire confiance et nous aussi, on peut avancer. » Chacun doit être bien assuré en tant que personne convaincue des valeurs de notre société démocratique : c'est à partir de là que l'on aidera d'autres à devenir des citoyens. Et, de ce point de vue, s'il y a un merci à dire à la politique de la ville, c'est d'avoir reconnu la dignité de chaque personne. ●

---

5. Cf. note 4, page 25.

**Yasmina Bougheriou,**  
femme-relais  
à L'Arc-en-ciel du Londeau

**Je suis là pour témoigner de mon** travail depuis que j'ai obtenu le poste d'adulte-relais.

Ce poste est pour moi un aboutissement après plusieurs années de travail de femme-relais sur le terrain, sans statut, qui m'ont permis une meilleure reconnaissance des pouvoirs publics et, ainsi, plus d'aisance et de confiance dans la collaboration que j'ai avec eux.

Mais travailler à plein temps donne plus de disponibilité pour faire de la médiation entre les populations et les institutions. Par exemple, dans le cadre des relations famille-école, j'ai pu organiser des rencontres de femmes africaines, assez nombreuses dans la cité, avec un directeur d'école maternelle et un ethnopsychiatre africain. J'ai pu travailler aussi avec d'autres associations sur la cité du Londeau, comme une association sportive de jeunes enfants, que je connaissais déjà dans le cadre du soutien scolaire.

Je voulais dire quelques mots sur la formation. Pour moi, elle a été globalement très positive. C'est vrai que j'ai pu acquérir une certaine professionnalité, parce que je pense qu'il n'y a pas d'action sans réflexion. J'ai l'impression d'être mieux repérée par les institutions et, donc, j'arrive à mieux me positionner par rapport au public et à mes partenaires. Je connais mieux mes limites, mes capacités, et je pense que ça me permet d'avancer et de travailler toujours mieux sur le terrain.

J'ajouterai que je vais intervenir sur une autre permanence dans un autre quartier de la ville, pour accompagner une femme-relais qui débute. Je pense être capable de l'aider grâce à la formation et à l'expérience que j'ai acquise. ●

**adultes-relais**  
II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**





## Olivier Duvernois, chef de projet du contrat de ville de La Courneuve

**En préalable, je voudrais insister** sur le fait que je témoigne sur un nouveau dispositif. C'est un processus qui est en train de se construire : on ne dispose pas encore d'un recul important. Mon intervention ne portera donc que sur le cadre général de la démarche que nous avons enclenchée sur la ville.

Comment un chef de projet peut-il se saisir de la question des adultes-relais ? Comment se positionner par rapport à un enjeu très fort autour de deux grands thèmes : la proximité et la médiation ? Il s'agit surtout dans un premier temps de mettre un peu d'huile dans les rouages !

### **Auprès des associations...**

La première étape a consisté à rencontrer les associations de La Courneuve pour leur présenter la circulaire des adultes-relais et pour analyser leurs besoins et leurs intérêts au regard de leurs pratiques professionnelles. Des associations se sont tout de suite positionnées sur ce dispositif dans le champ de la médiation administrative et de la médiation sociale.

### **... et des services publics**

Le corollaire de cette première étape a été de rencontrer tous les services publics présents dans les quartiers, en particulier aux 4000, pour leur présenter les projets portés par les associations. Nous leur demandions un avis sur ces projets et leur positionnement. Après un temps de réflexion et d'allers-retours, des dossiers ont pu être constitués. Ainsi, tous les acteurs étaient au courant de ce que faisaient les autres.

### **La formation**

Un constat s'imposait : au vu de la dispersion des adultes-relais sur le territoire (en octobre 2001, sept ont été engagés à La Courneuve), il fallait construire une réponse collective en termes de formation. Permettre ainsi aux adultes-relais de ne pas se sentir isolés sur leur poste et adapter une formation à tous les acteurs, à la fois aux adultes-relais et aux services publics qui travaillent avec ces associations.

Aujourd'hui, on a fait un premier tour de piste des besoins des différents acteurs en matière de connaissance réciproque et de pratique profes-

# adultes-relais

## II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

sionnelle. Il semble intéressant de développer à la fois des formations en externe, mais aussi des formations en interne. En ce qui concerne la formation en externe, la première étape consiste en la rédaction d'un cahier des charges à l'attention de certains organismes de formation afin qu'ils nous proposent une réponse locale adaptée à nos besoins.

La démarche en interne – c'est là où l'enjeu est certainement plus important – est de profiter de la création des postes d'adultes-relais pour aller au-devant des services publics avec lesquels les adultes-relais sont amenés à travailler : apprendre déjà à se connaître en direct, dans des relations de face à face et non par l'intermédiaire d'une structure de médiation ou de l'équipe du contrat de ville. Commencer à s'interroger sur les pratiques réciproques : faire en sorte que, d'une part, les services publics puissent interpellier les associations sur leur capacité de médiation et leur niveau d'intervention et que, d'autre part, les associations interpellent aussi les services publics sur leurs pratiques et sur les moyens dont ils se dotent pour aller au-devant des publics.

Nous souhaitons pouvoir réenclencher cette démarche dès le recrutement de la première vague des adultes-relais, démarrer à La Courneuve les premières réunions de travail dans les services publics et engager la démarche de formation en externe en 2002. ●

**Thérèse Bouvier**, formatrice  
à l'IRTS de Paris

**L'Institut régional de travail social** de Paris est un organisme de formation professionnelle qui forme les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistante du service social... pour les plus connus d'entre eux).

Pour clôturer cet aspect sur la formation, je souhaitais réinterroger ce qui vous est présenté comme une évidence, la formation, en posant la question suivante: «Une formation, pourquoi?»

Pour répondre à cette question, je reviendrai à ce qui a été défini du profil théorique des adultes-relais dans la circulaire d'avril 2000, où ils sont décrits par rapport à des expériences et à des compétences qu'ils ont pu mettre en œuvre dans un passé militant, associatif ou dans un passé (ou présent d'ailleurs!) de bénévolat. Un profil qui fait donc référence, non pas à des savoirs acquis par des diplômes, mais à des savoirs résultant d'expériences menées sur le terrain, ce que dans notre jargon de formateurs nous appelons «les savoirs expérientiels».

Or ces savoirs, même s'ils sont qualifiés d'expérientiels, ne s'acquièrent pas de façon empirique mais doivent être travaillés par les personnes elles-mêmes pour qu'il en résulte de réels savoirs.

Travailler des savoirs issus de l'expérience, c'est, pour chacune des personnes, les repérer, les nommer, les formaliser, pour pouvoir mieux les transférer dans une situation professionnelle. Ce type de processus intellectuel peut se faire notamment, mais pas uniquement, par le biais d'une formation.

Une formation, pourquoi? Je reviendrai à ce qu'a dit Bénédicte Madelin en introduction: l'ensemble des partenaires, qu'ils soient institutionnels ou de terrain, attendent des adultes-relais qu'ils soient professionnels. À défaut d'appartenir à une profession constituée, être professionnel, cela signifie, pour reprendre une célèbre formule: avoir une science et une conscience. Ou, dit en d'autres mots: être détenteur de savoirs et de valeurs, d'un certain nombre de codes déontologiques. Et il me semble qu'une formation peut contribuer, comme en ont témoigné Claude Chavanon et Yasmina Bougherou, à la transmission de savoirs et de valeurs professionnels.

C'est donc dans le cadre de ces réflexions que nous avons mis en place, à la demande de la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, en novembre dernier, une formation pour un groupe qui comptait au démarrage quatorze femmes-relais de Seine-Saint-Denis. C'était une formation d'une durée de deux cent quatre-vingt heures, de novembre 2000 à juin 2001, soit cinq journées de formation par mois.

Les objectifs de cette formation étaient d'aider et de professionnaliser les femmes-relais en partant de leur expérience de terrain. Il fallait les aider à valoriser ces expériences et à les enrichir par des apports théoriques et méthodologiques, et leur apporter de nouvelles connaissances.

La formation a tourné autour de cinq grands axes :

- la connaissance des publics et des problèmes sociaux,
- l'environnement institutionnel et juridique (ô combien large et complexe en France !),
- la communication écrite et orale,
- le positionnement professionnel,
- la préparation d'une validation de la formation (nous nous situons dans le cadre de la possibilité de faire valoir et reconnaître ses acquis antérieurs afin de poursuivre des formations ultérieures).

En quelques mots, quel bilan a-t-on tiré de cette formation, au-delà des deux témoignages que vous avez entendus ? Les stagiaires ont toutes estimé qu'elles avaient acquis une réflexion, un positionnement par rapport à leur fonction et qu'enfin le contenu de la formation était adapté à leurs pratiques de terrain, ce qui était pour nous un objectif primordial.

De plus, et Claude Chavanon l'a abordé, cette formation a contribué à créer un réseau de professionnels, puisqu'elles ont pu mettre en commun leurs propres ressources, leurs propres compétences professionnelles et celles de leur association, et établir les prémices de partenariats.

En ce qui concerne les contenus, certains manques sont apparus.

Je disais que le champ des institutions est très large et je voulais rappeler que le groupe était particulièrement hétérogène puisqu'il était constitué de quatorze femmes (dont douze sont allées jusqu'au terme de la formation) dont le niveau scolaire allait de la 3<sup>e</sup> jusqu'à un niveau universitaire. Seulement la moitié d'entre elles avaient bénéficié de formations ponctuelles dans leurs associations, ce qui signifie que, pour l'autre moitié, la prise de fonction ne s'était accompagnée d'aucune formation, aussi minime soit-elle. Et le champ de la connaissance des institutions était à couvrir très largement.

Les femmes-relais ont ressenti aussi la nécessité en fin de formation d'approfondir le positionnement professionnel et le travail de complémentarité et de partenariat avec des professionnels appartenant à d'autres institutions. Elles auraient également souhaité s'initier à l'informatique et à Internet, ce que deux cent quatre-vingt heures de formation – je le rappelle – n'ont pas permis.

Il est apparu également que le rythme d'une journée par semaine les plaçait dans une position assez difficile puisque, dans une même semaine, il leur fallait concilier à la fois les exigences d'une formation qui devait être suivie d'un travail personnel (je vous rappelle qu'il y avait une validation finale) et les exigences de leur engagement et de leur responsabilité pleine et entière sur le plan professionnel. Partant en formation, elles n'étaient pas remplacées (ce n'est pas prévu par la circulaire) et les urgences liées au travail de terrain continuaient à se présenter.

Cet état de fait a amené la plupart d'entre elles, au fil de la formation, à devoir s'absenter et a créé, pour la plupart, un sentiment de morcellement des contenus et de la formation.

En conclusion, je dirais que la démarche que nous avons retenue de valoriser les savoirs personnels et l'expérience antérieure, de transmettre de nouveaux apports théoriques et méthodologiques, de faciliter des recherches menées individuellement ou en groupe, de faire intervenir (ça a aussi été dit par elles) différents professionnels de la justice, des travailleurs sociaux, d'autres institutions, cette démarche s'est révélée adaptée à leur réalité professionnelle. Cependant, elles ont été placées dans des exigences parfois difficiles à concilier dans le quotidien et il nous reste encore à réfléchir ensemble à l'optimisation et à la façon de concilier une formation professionnelle, à défaut d'être diplômante, qualifiante, et des exigences de postes qui doivent faire face aux urgences de terrain. ●

Débat

## La formation des adultes-relais

**Bénédicte Madelin,**  
directrice de Profession Banlieue

Quels que soient les témoignages, la formation apparaît comme une évidence, une nécessité pour l'ensemble des personnes, qu'elles soient adultes-relais, chefs de projet ou associations employeurs.

Quelques difficultés ont été effectivement soulignées, dont celle de suivre une formation en alternance et de concilier une formation et un travail.

Certaines personnes dans cette salle pourront en témoigner.

**adultes-relais**  
II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

■ **Une adulte-relais,**  
femme médiatrice  
à Pantin

J'ai suivi la formation à l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) de Stains de janvier à avril, soit quatre cent quatre-vingt heures, et je me retrouve dans tout ce qui a été dit au cours de la journée. Cette formation a permis de restructurer un certain nombre d'acquis : nous ne sommes plus des bénévoles, nous sommes des professionnels. L'approche sociologique présentée est intéressante. Il manque probablement des cours d'informatique ainsi qu'un module de gestion et de prévention des conflits.

Grâce à cette formation, j'ai un autre regard : quand je vois quelque chose qui se passe au niveau d'une administration, maintenant, je n'hésite pas à entrer, à poser des questions, à demander ce qu'ils font... J'ai gagné en confiance. Je travaillais avant dans un autre milieu associatif, celui de la relation d'aide. J'étais aide à domicile chez les personnes âgées.

Mon regret est que cette formation ne soit pas diplômante. Certes, je peux éventuellement devenir AMIS (agent de médiation, d'information et de service)...

J'ai un petit mot à ajouter qui ne concerne pas la formation, mais qui s'accompagne d'un autre regret... Dans le mot adulte-relais, on retrouve bien le mot « adulte » qui veut dire que l'on a de l'expérience, que l'on a un vécu, qu'il soit professionnel ou personnel, en tant que mère, etc. Nous ne sommes pas des débutantes. Pourtant, nous sommes payées au SMIC : les associations de femmes-relais ne disposent pas d'un budget de fonctionnement suffisant.

# adultes-relais

## II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

■ **Marie-Clémentine Bendo**, présidente de l'Association des femmes médiatrices de Pantin

J'ai également suivi la formation de l'IRTS. Dans nos métiers, la formation est très importante.

Nous couvrons un large secteur: les Quatre-Chemins, la résidence Diderot, les Courtilières, le Pont-de-Pierre du côté de Bobigny.

Je coordonne au sein de l'association de Pantin dix adultes-relais qui sont demandeurs de formations. Je pense que c'est très utile.

De temps en temps, la FOL (Fédération des œuvres laïques) organise des formations en gestion.

Mais, aujourd'hui, nous souhaitons suivre des formations diplômantes. Il faut y réfléchir au niveau du département de la Seine-Saint-Denis pour que le travail des femmes-relais, qui exige de la motivation et de la disponibilité, soit mieux reconnu. Nous avons pu transformer des postes de bénévoles ou de CES en postes d'adultes-relais, nous pouvons aller encore plus loin... surtout devant l'ampleur des besoins.

- **M. Laborde,**  
directeur de l'AFPA  
de Seine-Saint-Denis

Sollicitée par la sous-préfète à la Ville de Seine-Saint-Denis, l'AFPA a mis en place un parcours de professionnalisation des adultes-relais. Ce parcours s'appuie sur un modèle de formation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui était prévu initialement pour les emplois-jeunes sur le champ de la médiation.

En réponse à la question du champ de la reconnaissance des acquis, des cellules de validation se mettront en place en 2002, en Seine-Saint-Denis, de façon à pouvoir délivrer des certificats de compétences professionnelles, entre autres sur le champ des adultes-relais. Elles permettront une reconnaissance des acquis de l'expérience. Sur le volet de la formation, un titre de niveau IV est en cours de réflexion.

**adultes-relais**  
II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**



■ **Jacques Faubert,**  
AFPA d'Île-de-France

L'objectif est de faire en sorte qu'on puisse renforcer la qualification des adultes-relais, fin 2002 ou début 2003, dans toute l'Île-de-France et en particulier dans les trois départements prioritaires que sont la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise. Nous sommes en relation, d'une part, avec la DIV (délégation interministérielle à la Ville) et, d'autre part, avec de nombreux partenaires qui ne sont pas simplement des associations mais aussi des services publics : EDF, des bailleurs sociaux et des sociétés de transport, la RATP en Île-de-France. Ce projet a démarré à Marseille et à Lyon avec les réseaux locaux ainsi qu'avec la Croix-Rouge. Avec les caisses d'allocations familiales, notamment la CAFAL (Caisse d'allocations familiales de Lyon), nous avons entamé un travail de reconnaissance des compétences des professionnels qui ont déjà ce rôle de facilitateur social. Nous souhaitons que les relais se structurent dans les centres sociaux et dans les maisons de quartier.

Nous sommes optimistes parce que, sur l'agglomération lyonnaise où le paysage politique et social est quand même très proche de la Seine-Saint-Denis, il y a véritablement une coopération très large d'acteurs. Il nous semble que le dispositif adultes-relais présente plusieurs types d'activité sous la même dénomination : il faut donc répondre concrètement à ce qui a été mis en place au plan de chaque territoire et adapter les réponses en termes de formation.

L'unique prétention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est d'offrir, quelle que soit localement la variété des dispositifs, une réponse globale, nationale. Nous nous y étions engagés dans la lignée du rapport Brévan-Picard<sup>6</sup>. Nous espérons pouvoir offrir l'année prochaine une qualification d'un niveau supérieur à ce que nous avons connu dans les emplois de médiation, qui s'appuiera fondamentalement sur l'expérience des femmes-relais.

## II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

6. BRÉVAN Claude, PICARD Paul, *Ville: une nouvelle ambition pour les métiers*, Paris, La Documentation française, 2001.

■ **Bénédicte Madelin,**  
directrice  
de Profession  
Banlieue

La question de la reconnaissance est l'un des points soulevés depuis plusieurs années et sur lequel nous avons travaillé à Profession Banlieue, notamment avec Élisabeth Maurel, chercheuse à Grenoble, spécialiste de la question des qualifications dans les métiers du travail social.

Comment professionnaliser et reconnaître ces nouveaux métiers, construire un métier sans l'enfermer ?

Si l'on qualifie uniquement les femmes-relais dans un corps de femmes-relais, est-ce que ça ne serait pas les enfermer à terme ? C'est pour cela qu'il faut ouvrir deux pistes : les métiers de la médiation et les métiers de la proximité.

Michel Autès, chercheur à Lille I, qui travaille sur la formation des travailleurs sociaux, compare le référentiel femmes-relais élaboré par un groupe de travail de Profession Banlieue à celui des écrivains publics réalisé dans le Nord.

Il y a effectivement des fonctions et des tâches professionnelles communes aux métiers de la proximité. Le terme de médiation demande à être davantage précisé : dans la médiation, l'étude des diverses fonctions doit aussi faire l'objet de la réflexion dans la professionnalisation.

## adultes-relais

### II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais

22 octobre 2001  
Préfecture de Seine-Saint-Denis

- **Une stagiaire**  
en formation  
adulte-relais à l'AFPA  
de Stains

Je suis venue aujourd'hui pour m'enrichir et pour transmettre ce que j'ai appris lors du stage de l'AFPA.

J'ai été étonnée par la difficulté de trouver un lieu de stage. De nombreux stagiaires, malgré leur expérience dans la vie associative, ont du mal à trouver des structures qui les accueillent pendant quatre semaines. On arrive tant bien que mal à repérer, à travers la mairie ou d'autres associations, des structures qui ont recruté des adultes-relais. Personnellement, je n'ai pas eu de difficultés, mais une grande partie de mon groupe se heurte à des portes fermées. On ne comprend pas pourquoi. Je me permets donc d'insister auprès des structures pour qu'elles ouvrent leurs portes.

Dans le mot «adulte-relais», il y a le mot «relais»: certes, il faut déjà assurer son propre relais, mais je pense que ce sera un grand pas si vous ouvrez les portes aux stagiaires. C'est toujours une richesse. On a beau acquérir une expérience, on a toujours besoin d'en savoir plus, d'aller plus loin et de connaître autre chose.

- **Une adulte-relais,**  
Association  
pour le plein emploi  
à Saint-Denis

J'occupe mes fonctions depuis juillet 2001 et j'ai suivi une formation à l'AFPA de Stains du mois d'avril au mois de juillet. C'était une formation très enrichissante, mais il est dommage qu'elle ne délivre qu'une attestation. J'espère que la formation sera plus qualifiée.

- **Fanta Sangaré,**  
responsable  
de l'Association  
des femmes-relais  
de Bobigny

Concernant la formation, il faut rappeler que de nombreuses bénévoles ont bénéficié d'une formation initiale qui existe depuis les années quatre-vingt-dix.

Il faut insister sur la nécessité de se former, de faire exister la formation continue des femmes-relais et des adultes-relais. Les associations doivent en tenir compte.

**adultes-relais**  
**II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais**

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

■ **Ortrud Roch,**  
chef de projet  
de l'association  
Autour de vous,  
Aubervilliers

Nous sommes situés à Aubervilliers et nous avons pu réaliser un espace assez merveilleux sur un terrain appartenant à la ville d'Aubervilliers. L'espace laissé par la démolition d'un immeuble est devenu un jardin. Nous menons des activités pédagogiques et artistiques, dans un univers très interculturel.

J'ai beaucoup appris dans mes contacts avec des gens de cultures différentes: la meilleure manière d'apprendre, c'est d'être sur le terrain et d'échanger entre individus. À ce titre, nous avons demandé un poste pour un adulte-relais qui sera chargé de la prise en compte des autres cultures. Cette personne a une grande culture africaine et elle a commencé à travailler avec les enfants pendant les week-ends. Dans quelle mesure existe-t-il des formations dans le domaine interculturel? Je voudrais seulement insister sur le fait qu'il n'y a pas seulement l'aspect social. L'aspect culturel et interculturel est une grande richesse dans nos cités et on a tendance, par moments, à l'oublier un peu.

## ■ Un participant

Il me semble que deux problèmes viennent d'être soulevés, dont on avait discuté avec Martine Juston : la formation en alternance et les stages. Grâce à l'AFPA, de nombreux adultes-relais sont formés sur le département. Ils peuvent rencontrer des difficultés à trouver soit des lieux de stage, soit des emplois. Pour les employeurs, il est souvent difficile de laisser partir des salariés en formation et de recevoir des stagiaires. Les associations ne sont pas toujours assez solides : prendre un stagiaire, c'est parfois un véritable travail supplémentaire qu'elles n'ont pas les moyens d'assurer. Nous sommes face à des difficultés très concrètes sur lesquelles il faut continuer à avancer ensemble avec l'AFPA et les associations qui ont déjà recruté des adultes-relais. C'est une difficulté que l'on a déjà bien identifiée depuis quelque temps.

### ■ Alain Paternotte,

chef de projet

du contrat de ville

à Noisy-le-Sec

Première idée : on a beaucoup parlé de la formation. On n'a pas abordé – et cela me préoccupe quelque peu – la question de la multiplication des adultes-relais sur un même quartier. Il manque peut-être une instance de régulation, une instance d'échange. On constate un développement de postes d'adultes-relais qui interviennent dans des champs différents. La formation est indispensable pour avoir un référentiel commun. Par contre, après, il faut faire vivre le dispositif. Je pense qu'une instance de régulation peut être une réponse.

Seconde idée : le dispositif adulte-relais est étendu aux collectivités territoriales qui n'ont pas l'expérience ancienne de certaines associations, comme celles des femmes-relais, dans le champ de la médiation sociale. Je me pose cette question : qui va coordonner ces adultes-relais ? Ne faudrait-il pas non plus une autre instance, peut-être de tutorat, à l'instar de ce qui existe au niveau des emplois-jeunes ?

**adultes-relais**  
**II. De la nécessaire formation pour qualifier la fonction d'adulte-relais**

- **Bénédicte Madelin,**  
directrice  
de Profession  
Banlieue

Je voudrais juste signaler que la Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis a bénéficié de la formation avec l'IRTS grâce à la délégation départementale aux Droits des femmes, mais également d'une formation à la vie associative – je crois que c'est tout à fait important – qui était assurée par la direction départementale de la Jeunesse et des Sports. La formation sur la gestion des associations, le montage des dossiers, les financements est un apport absolument essentiel.

Des questions restent évidemment en suspens. Notamment celle de la coordination, sur un territoire donné, de l'ensemble des adultes-relais qui peuvent dépendre de tel ou tel employeur. Les chefs de projet ont sans doute un rôle important à jouer. Même s'ils ne peuvent pas le jouer spontanément, ils ont à s'engager dans des processus qui appellent négociations et discussions.





# Clôture

**Claude Bartolone,**  
ministre délégué à la Ville

**Monsieur le préfet, mesdames et** messieurs les directeurs, mesdames et messieurs.

Je suis heureux d'être parmi vous cet après-midi pour participer aux premières rencontres entre adultes-relais en Seine-Saint-Denis. Je remercie particulièrement monsieur le préfet d'avoir pris l'initiative de cette journée.

Elle me fournit l'occasion, un an après le lancement du dispositif des adultes-relais, de mieux connaître ce que vous faites sur le terrain et d'entendre aussi les questions que vous vous posez. Je viens d'employer le mot de dispositif, or tel n'est pas l'esprit dans lequel le gouvernement a conçu l'aide qu'il apporte aux associations et aux habitants des quartiers, à travers le recrutement d'adultes-relais.

La décision du comité interministériel des villes du 14 décembre 1999 qui a lancé cette grande ambition de dix mille adultes-relais aux services des quartiers entendait d'abord reconnaître un travail engagé plusieurs années auparavant par quelques pionniers ou plus exactement pionnières, puisque les femmes ont été sans doute les premières à prendre la mesure de ce rôle nouveau à jouer dans les quartiers.

Les femmes-relais ont en effet été les premières à inventer au coup par coup des réponses de proximité à des situations de souffrance, d'incompréhension ou de violence parfois, qui semblaient s'emparer sans limites de la vie de nos quartiers.

Si la vie moderne a apporté de nombreux progrès et une amélioration générale de nos niveaux et conditions de vie, elle s'est aussi accompagnée de transformations souvent brutales, sources de fractures et d'inégalités. Les rythmes de vie se sont accélérés, les exigences dans le domaine professionnel ou de la compétitivité économique sont devenues plus élevées. Tout notre environnement quotidien s'est complexifié, imposant à chacun d'entre nous de nouvelles attitudes, de nouvelles performances pas toujours fa-

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

ciles à acquérir, en particulier pour les plus faibles.

Le chômage s'est accru, entraînant frustration, mal être et surtout pauvreté.

Si depuis quatre ans la situation s'améliore et dans des proportions importantes, avec plus de un million cinq cent mille emplois nouveaux, nous sortons de près de vingt-cinq ans de crise qui ont ébranlé, dans ses profondeurs, notre société.

Et ce qui frappe douloureusement nos quartiers, parce que c'est là que se concentre la pauvreté, n'est que l'expression d'un mal qui ronge l'ensemble de notre société.

Ces trop longues années de chômage, d'inflation et de récession économiques ont miné les énergies et provoqué des attitudes de repli sur soi, de méfiance, de crainte de l'autre, d'incompréhension.

Il est devenu plus difficile de se parler : cela est même devenu incongru. Il est devenu suspect de poser des questions ou d'essayer de comprendre. Tout au contraire, les jugements hâtifs ont pris le dessus. De part et d'autre, selon les groupes, selon les familles, selon les cages d'escalier, on a accusé l'autre d'être à l'origine de tous les maux de la société.

Alors que notre monde est devenu de plus en plus global, comme l'on dit en matière économique, alors que les échanges, les voyages se sont multipliés, il semble que dans la vie quotidienne un phénomène inverse se soit opéré, chacun se renfermant sur sa culture, sur son modèle.

Or, dans les quartiers populaires, la diversité des cultures n'a fait que s'accroître au cours de ces dernières années. Et ce qui constitue un facteur d'enrichissement a pu se transformer en handicap pour la vie quotidienne dans les quartiers, compte tenu des écarts pouvant exister entre chacune de ces cultures.

Si je développe particulièrement ce point, c'est qu'il me semble être l'une des premières missions auxquelles vous vous êtes attachés en tant qu'adultes-relais : faire de la médiation entre les cultures, pour rendre vivable cette diversité et lui redonner son vrai visage, de richesse pour tous.

Dans le contexte international que nous connaissons depuis un mois, sous le « choc des photos » et de certains gros titres de presse trop faciles, j'aimerais que l'on entende un peu mieux la vie des quartiers et tout le travail que vous y accomplissez. Vous témoignez, sans micro, sans télé, de la construction possible d'une société diverse, multiculturelle, respectueuse des origines de chacun mais aussi soucieuse d'une vie harmonieuse dans un pays qui est la France et qui a, lui aussi, son histoire et ses valeurs. Ses valeurs, j'aime à les répéter en ces temps de guerres, de vindicte, d'intolérance, ce sont la liberté, l'égalité et la fraternité. Quoi de plus beau !

C'est la devise de la France certes, mais c'est avant tout celle du pays des droits de l'homme, d'un pays qui se situe dans une perspective universelle. Je rêve que ce soit une devise partagée par tous les pays, tous les hommes et toutes les femmes. En tout cas, pour évoquer aussi d'un mot certaines dérives actuelles insupportables, ce n'est certainement pas la devise de l'Occident contre l'Orient.

Vous toutes et tous, par votre action en termes de soutien ou d'accompagnement des enfants, des familles, dans le quartier, à l'école, à la PMI, à l'ANPE, à l'hôpital, vous témoignez de ces valeurs, vous les défendez, vous les incarnez. Il ne s'agit pas d'être solennel et de troubler une rencontre qui se veut d'abord conviviale, mais il faut savoir, dans certains moments graves pour notre communauté humaine, se rappeler que chacun à son niveau détient une responsabilité pour défendre la justice et la démocratie. Vous en êtes la preuve.

C'est pour cela que l'État soutient l'initiative des adultes-relais et que nous souhaitons en voir créer au moins dix mille dans les années qui viennent.

# adultes-relais

Avec l'ensemble des services publics, qui doivent poursuivre leur travail de réforme pour être plus proches des usagers, avec les élus locaux qui ont à cœur d'écouter leurs administrés et de répondre à leurs besoins, vous êtes un instrument privilégié de la reconstruction du lien social dans la ville d'aujourd'hui.

C'est le pari que le gouvernement a fait en soutenant financièrement de manière exceptionnelle les projets des associations qui ont développé ces nouvelles missions.

Je constate aujourd'hui, grâce à ces rencontres, que la Seine-Saint-Denis a répondu présente et figure parmi les premiers départements pour la diversité des missions rendues par les adultes-relais. Je connais la satisfaction des habitants à qui vous apportez ces nouveaux services.

Je sais aussi, et c'était un de mes soucis, que grâce à cette aide de l'État, désormais, les missions d'adultes-relais peuvent être exercées dans le cadre d'un contrat de travail de droit commun et assurent à tous une rémunération décente. Pour un certain nombre d'entre vous, c'est sortir enfin de la précarité.

Mais je sais aussi que vous avez de nombreuses questions. Je viens d'en entendre certaines et je voudrais y répondre.

Elles tournent, pour faire simple, autour de deux grands thèmes :

- la qualité et la professionnalisation des adultes-relais,
- la garantie d'emploi.

D'abord le métier, et un premier mot sur la question du recrutement. On ne devient pas adulte-relais en s'inscrivant à l'ANPE. On n'a pas « droit à » un poste d'adulte-relais. Le soutien de l'État n'est pas une aide guichet octroyée à une association ou à une personne.

Le soutien de l'État consiste à accompagner un projet né de la rencontre concomitante d'un besoin bien identifié, d'une réponse bien construite et d'une personne qui présente les qualités d'abord humaines pour remplir ces nouvelles fonctions. On est donc bien loin d'une forme classique d'aide à l'emploi. Rien n'est automatique.

Tout cela m'amène à évoquer la question de la professionnalisation de cette nouvelle fonction. Si la qualité humaine est indispensable, elle ne suffit pas. Il faut la faire fructifier, lui mettre de l'engrais.

D'où l'importance que j'accorde à la formation professionnelle, qui doit aller de pair avec l'exercice des missions d'adultes-relais. Or nous avons acquis des savoir-faire en la matière depuis dix ans. Des organismes de formation, des centres de ressources, des fédérations de femmes-relais ont réussi à capitaliser leurs expériences et à élaborer ici un guide, là un référentiel, là encore un contenu de formation. Les interventions au cours des débats de l'Institut régional du travail social nous en ont fourni un exemple, comme les travaux reconnus de Profession Banlieue ou encore ceux de l'AFPA. Je sais à ce sujet que l'AFPA, après avoir créé un diplôme professionnel de niveau CAP, doit prochainement présenter le contenu d'un certificat professionnel de niveau IV en médiation sociale.

En qualifiant vos interventions, vos gestes professionnels, vous rejoignez le monde du travail social de proximité. Je sais que des inquiétudes existent chez certains travailleurs sociaux. Je crois que la pratique leur démontre que, là encore, sous réserve de préciser le contenu et les conditions de l'intervention de chacun, cette diversification des acteurs du lien social est source de richesse.

C'est pour aller dans ce sens qu'un groupe de travail interpartenarial s'est réuni, à ma demande, l'hiver dernier, et a abouti à la rédaction en quelque sorte d'une charte précisant quelques principes simples d'intervention. Ce document doit être enrichi et mis à disposition des uns et des autres.

Il peut servir selon les cas à la prise de fonction, à la rédaction d'un contrat de travail, à l'élaboration d'un contenu de formation.

Vos interrogations aujourd'hui portent également sur ce que vous allez devenir à l'issue des trois ans de l'aide de l'État. C'est une inquiétude partagée également par les employeurs, et je souhaite y répondre.

D'abord, cette aide est de trois ans. Mais elle est renouvelable une fois. Sauf rapport argumenté établissant l'absence d'intérêt de l'action, elle sera donc poursuivie avec le soutien de l'État trois ans encore. Vous êtes donc assurés les uns et les autres d'une sécurité pendant six ans, ce qui à notre époque n'est pas une durée négligeable.

Par ailleurs, si vous avez bien entendu mes propos, je crois à vos missions, à la valeur ajoutée indispensable que vous apportez à la vie de nos quartiers. Cela, vous allez le prouver aux communes, au département dans lesquels vous travaillez. Votre mission est d'intérêt général.

Il faut organiser tout au long de ces trois ans des rendez-vous réguliers avec les responsables locaux, pour expliquer et rendre compte de votre action. Les habitants, les usagers, les services publics eux-mêmes seront aussi vos porte-parole, car ils pourront attester des évolutions, des améliorations constatées sur le terrain.

Aussi, je ne crois pas un instant qu'à l'issue des six ans une suite ne soit pas donnée au métier que vous aurez su faire naître. Se poseront alors deux questions : comment le rémunérer ? comment l'accueillir dans nos organismes ?

Sur le premier point, je pense que des partenariats financiers, plus équilibrés, pourront être négociés, où l'État ne sera pas absent, mais où conseil général, conseil régional, commune, caisse d'allocations familiales, caisse primaire d'assurance maladie, bailleur social seront naturellement impliqués.

Sur le second point, j'estime qu'il n'y aura pas un seul cadre juridique pour ce nouveau métier. Je pense que la fonction d'adulte-relais nécessitera toujours que le tissu associatif demeure un employeur essentiel. Il en va de l'indépendance de cette fonction, de sa distanciation face aux institutions.

Mais je crois très fortement que la fonction publique territoriale évoluera pour reconnaître ce nouveau métier. Vous savez que, d'ores et déjà, le conseil national de la fonction publique territoriale a accepté de modifier cinq cadres d'emploi en y intégrant une dimension de médiation sociale. Le contenu des concours va donc évoluer, les recrutements aussi, avec notamment le développement des troisièmes concours permettant un accès plus aisé à ceux qui, sans formation initiale importante, ont acquis une expérience professionnelle.

Enfin, je voulais vous faire part d'un projet qui sera prochainement étudié par le Parlement, à l'occasion du vote de la loi de finances de 2002. J'ai demandé, au-delà de la circulaire du 26 avril 2000, que votre situation soit encore renforcée par une inscription de votre fonction dans le code du travail et la création d'un nouveau contrat de travail. Si ce projet est adopté, cela permettra aussi aux collectivités locales, aux établissements scolaires, aux hôpitaux et à l'ensemble des organismes HLM d'être directement employeurs d'adultes-relais.

Une nouvelle étape sera ainsi franchie, pour rapprocher votre activité du droit commun.

Dans cette ambition que nous avons en commun de réussir ce programme d'adultes-relais, j'ai une responsabilité et vous avez un rôle.

Dans les trois ans qui viennent, vous devez poursuivre votre tâche, en améliorer encore la dimension professionnelle, et vous devez aussi la faire connaître. Vous savez, mieux que moi encore, combien certains habitants de nos quartiers se sentent abandonnés, ou livrés à la seule loi du rapport de force. Vous avez entrepris de leur démontrer le contraire. Vous êtes des ambassadeurs de la démocratie, de la justice sociale et de la liberté dans les quartiers.

Notre devise républicaine, hier jugée désuète ou poussiéreuse par certains, plus dangereusement brocardée ou foulée aux pieds par d'autres, vous en assurez aujourd'hui modestement, mais plus noblement que jamais, la pérennité. Soyez-en fiers et remerciés au nom de la République. ●

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**



## Quelques repères

**Circulaire DIV/DPT-IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 relative à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville.**

Annonce des 10 000 postes d'adultes-relais sur trois ans.

**Circulaire DIV/DPT - CPS/2001/167 du 29 mars 2001 relative à la mise en œuvre des décisions du conseil de sécurité intérieure du 30/01/2001 relatives aux contrats locaux de sécurité.**

L'objet de cette circulaire est le financement des actions *via* les contrats locaux de sécurité, le recrutement des 4 000 adultes-relais réservés à des actions développées dans les CLS et des volets prévention sécurité des contrats de ville.

**Circulaire DIV/2001/316 du 4 juillet 2001 relative à l'élargissement du programme adultes-relais.**

Élargissement des postes d'adultes-relais aux collectivités locales et autres personnes morales de droit public (notamment les OPHLM et les établissements publics locaux d'enseignement).

**Adultes-relais : fiches expériences**, délégation interministérielle à la Ville, 2001.

Repères bibliographiques, questions-réponses, circulaire et dix fiches sur des postes d'adultes-relais.

**Décret n° 2002-374 du 20 mars 2002 portant application de l'article L. 12-10-1 du code du travail.**

Les collectivités territoriales, certains établissements publics, les collèges et lycées, etc. peuvent désormais recruter des adultes-relais. Ce décret d'application de la loi permet l'élargissement du champ des employeurs et l'amélioration du contrat de travail des adultes-relais.

**Dossier adultes-relais**, disponible sur le site de la délégation interministérielle à la Ville : <http://www.ville.gouv.fr>

# adultes-relais

**22 octobre 2001**  
**préfecture de Seine-Saint-Denis**

# Coordonnées des associations représentées

**ADEPT (Association  
départementale  
pour la promotion des tziganes)**

28, chemin de la Madeleine  
– 93000 BOBIGNY  
Tél. 01 48 31 19 71

**Association communautaire  
santé - bien-être**

31, allée Saint-Exupéry  
– 93200 Saint-Denis  
Tél. 01 48 09 09 01  
Fax 01 48 09 98 62

**Association des femmes  
médiatrices interculturelles  
d'Aulnay-sous-Bois**

Centre social Albatros,  
23, allée de la Bourdonnais  
– 93600 Aulnay-sous-Bois  
Tél. 01 48 79 07 60  
Fax 01 48 66 10 02  
Tél. et Fax dans le local :  
01 48 69 00 54

**IRTS**

145, avenue Parmentier  
– 75010 Paris  
Tél. 01 42 06 24 60

**Jeunesse feu vert**

9, rue du Maréchal-Maison  
– 93800 Épinay-sur-Seine  
Tél: 01 48 23 34 42  
Fax 01 48 23 81 07

**L'Arc-en-ciel du Londeau**

6, rue Paul-Verlaine  
– 93130 Noisy-le-Sec  
Tél. 01 48 91 75 46

**Profession Banlieue**

15, rue Catulienne  
– 93200 Saint-Denis  
Tél. 01 48 09 26 36  
Fax 01 48 20 73 88

adultes-relais

22 octobre 2001  
préfecture de Seine-Saint-Denis